

**CAISSE CENTRALE  
DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
3CIF**



**COMPTES  
AU 31 DECEMBRE 2011**

## TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
COMPTES SOCIAUX	27
• BILAN	28
• HORS BILAN	30
• COMPTE DE RESULTAT	31
• ANNEXE	32
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2011	66
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LE CONTROLE INTERNE	69
DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	78

## CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - 3CIF

Société anonyme au capital de 117.013 941 euros  
26-28 rue de Madrid - 75008 PARIS  
Siren 339 350 712 Rcs Paris

### RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2011

L'endettement des principaux Etats notamment au sein de la Communauté Européenne a alimenté, tout au long de l'année 2011, les inquiétudes des marchés financiers et les décisions des agences de notation.

Peu affectées par ces turbulences et favorisées par le faible niveau des taux d'intérêts - malgré leur mouvement à la hausse engagé au cours du second semestre - les émissions d'obligations sécurisées en zone Euro, ont atteint, en 2011, le montant record de 190 milliards d'euros. Inaugurée par une série d'émissions totalisant 22 milliards d'euros en trois semaines, l'année 2011 a vu l'arrivée sur le marché des obligations sécurisées de nouveaux acteurs tels qu'en France de nouvelles sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat.

Après une année 2010 exceptionnelle, le marché de l'immobilier en France a reflué en 2011, le marché de l'ancien et celui secteur groupé ont confirmé, pour leur part, leur maintien à des niveaux proches de ceux enregistrés en 2010. Lui même marqué par une forte progression en 2010, le marché du crédit immobilier s'est contracté en 2011 affichant une baisse de 4,5% selon l'Observatoire du financement des marchés résidentiels.

A l'inverse des résultats affichés par le marché, le Crédit Immobilier de France a vu sa production de prêts hypothécaires progresser en 2011 de 2,6% par rapport à un exercice 2010 déjà exceptionnel, pour atteindre 5,09 milliards d'euros.

Comme les années précédentes, cette production a été conjointement refinancée par la Caisse Centrale du Crédit immobilier de France - 3CIF et CIF Euromortgage, la société de crédit foncier du Crédit Immobilier de France, la 3CIF assurant, par ailleurs l'intégralité des autres missions qui lui sont dévolues au sein du Groupe.

## LE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - UNE INSTITUTION CENTENAIRE

Le Crédit Immobilier de France est une institution centenaire qui s'est structurée, tout au long du vingtième siècle, autour des sociétés anonymes de crédit immobilier (les "SACI") constituées sans but lucratif à partir de 1908 avec pour mission de favoriser l'accès à la propriété des populations modestes. Partenaires privilégiées de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique du logement social, les SACI ont progressivement développé une double activité de construction d'immobilier résidentiel et de distribution de prêts aidés tels que le prêt à l'accès à la propriété dont elles ont assuré la distribution exclusive jusqu'à la fin des années 1970 puis conjointement avec d'autres établissements jusqu'au remplacement de ce prêt par le prêt à taux zéro en 1995.

En 1984, la loi bancaire confère aux SACI le statut d'établissements de crédit en complément de leur qualité d'organismes HLM. La loi du 15 mai 1991 complète ces mesures en les regroupant en réseau bancaire sous l'autorité d'un organe central, la Chambre Syndicale des SACI. En 1999, la Chambre Syndicale décide de séparer les activités crédit des activités immobilières des SACI et entreprend leur filialisation au sein d'entités distinctes, les activités immobilières étant regroupées au sein de diverses filiales dédiées à la construction et à la gestion immobilière tandis

que les activités crédit étaient cédées aux sociétés financières régionales (les "SFR") dont la majorité du capital social était acquis par Crédit Immobilier de France Développement ("CIFD"), elle-même filiale à 100% des SACI.

En 2000, CIFD acquiert la totalité du capital social de la Banque Patrimoine et Immobilier ("BPI").

En 2001, le Crédit Immobilier de France décide de se doter d'un nouveau canal de refinancement basé sur la titrisation des prêts distribués par les SFR. Ces prêts sont transférés à l'actif d'un organisme de titrisation interne au groupe - CIF Assets - dont les titres prioritaires qui sont acquis par une société de crédit foncier régie par les articles L.515-13 et suivants du Code monétaire et financier - CIF Euromortgage - qui assure le refinancement de ces acquisitions par l'émission d'obligations foncières notées AAA/Aaa.

En 2006, voit le jour la nouvelle et actuelle organisation des SACI résultant des dispositions de la loi n° 2006-1615 du 18 décembre 2006 ratifiant l'ordonnance du 25 août 2006 relative aux sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété. Les SACI sont transformées en sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété (les "SACICAP") avec, pour objet principal, la réalisation de toutes opérations d'accèsion à la propriété de l'habitat destinées à des personnes à revenus modestes et, à titre subsidiaire, la réalisation, notamment dans un objectif de mixité sociale, de toutes opérations d'aménagement destinées en tout ou partie à des opérations d'habitat ainsi que toutes opérations de constructions, de rénovation et de prestations de services liées à l'habitat. Les SACICAP sont autorisées à détenir, directement ou indirectement, des participations dans toute société ayant pour objet, soit la réalisation de toutes opérations d'habitat et de toutes prestations de services liées à l'habitat, soit la fourniture à toute personne physique de produits et services bancaires concourant aux opérations liées à l'habitat. Les SACICAP sont regroupées en une Union d'Economie Sociale pour l'Accèsion à la Propriété ("UES-AP") chargée, notamment de délivrer un avis conforme préalablement à toute prise et cession de participation directe ou indirecte des SACICAP.

Ce nouveau cadre législatif consacre les SACICAP comme opérateurs de proximité, dont le fort ancrage territorial s'appuie sur un actionnariat diversifié réparti en collèges dont l'un d'entre eux comprend impérativement des organismes HLM et un autre des collectivités territoriales et leurs groupements. Chacun de ces deux collèges peut comporter des associés représentant d'autres catégories à condition toutefois que ces organismes et ces collectivités ou groupements disposent de la majorité des voix au sein de leur collège respectif.

Il attribue également aux SACICAP d'importantes missions sociales dans le cadre de conventions entre l'État et l'UES-AP.

C'est ainsi que le 16 avril 2007, l'UES-AP a signé avec l'Etat une convention d'une durée de six ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008 aux termes de laquelle les SACICAP s'engageaient à :

- initier sur l'ensemble du territoire national divers programmes immobiliers portant sur la construction de 15.000 logements en accèsion sociale à la propriété sur une période de six ans,
- employer chaque année aux missions sociales qui leurs sont confiées par l'Etat, une somme au moins égale au tiers de leur bénéfice distribuable, avec un objectif global et collectif de financement en six ans compris entre 200 et 300 millions d'euros.

Ayant constaté qu'en dépit d'un environnement économique et financier difficile les objectifs assignés aux SACICAP avaient été atteints sur la période intermédiaire de trois ans, l'Etat a souhaité compléter cette convention et la proroger jusqu'au 31 décembre 2017.

De nouveaux accords ont ainsi été signés avec l'Etat le 8 décembre 2010 aux termes desquels les SACICAP s'engagent désormais à :

- initier sur l'ensemble du territoire national divers programmes immobiliers portant sur la construction de 25.000 logements en accèsion sociale à la propriété - sous forme d'habitat groupé ou individuel - sur une période de dix ans courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008,
- employer chaque année aux missions sociales qui leurs sont confiées par l'Etat (accèsion à la propriété, amélioration et mise aux normes de l'habitat des populations modestes, âgées ou handicapées, lutte contre la précarité énergétique), une somme au moins égale au tiers de leur bénéfice distribuable, avec un objectif global et collectif de financement en dix ans compris entre 340 et 500 millions d'euros.

Tout en conservant une structure de droit privé, les SACICAP sont parvenues à conforter le rôle qui a toujours été le leur, celui de partenaire fidèle de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique de développement et de revitalisation de l'habitat social.

Concernant les activités crédit et distribution des prêts immobiliers, l'article 3 de la loi du 18 décembre 2006 a décidé leur regroupement au sein d'un nouveau réseau qui conserve la dénomination "Crédit Immobilier de France" composé de l'ensemble des entités concourant à la réalisation des activités de prêts du précédent réseau. Ces entités sont principalement représentées par CIFD et les établissements de crédit qu'elle contrôle : la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF, CIF Euromortgage, les 11 SFR et BPI.

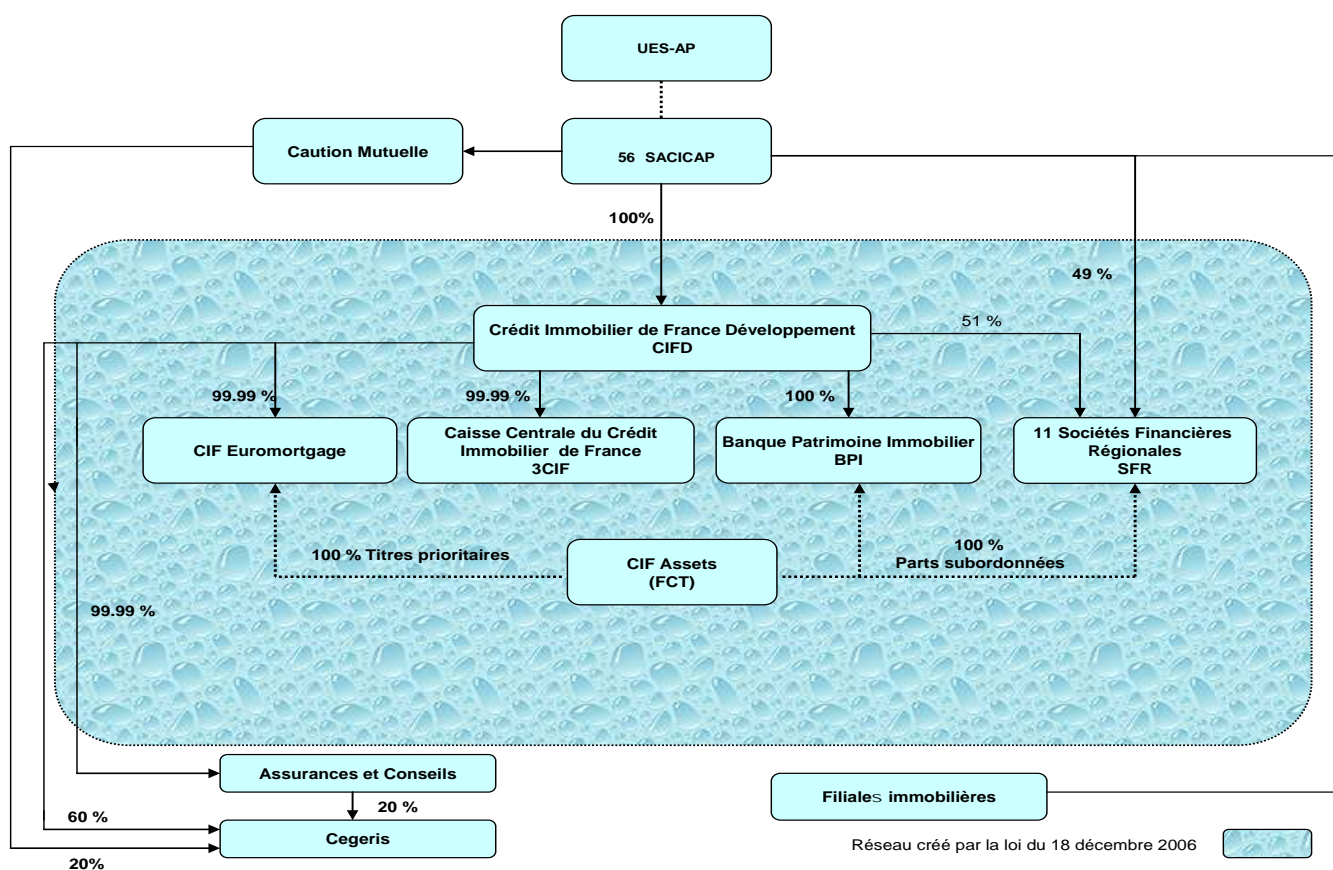
Au sein de ce nouveau réseau, CIFD, filiale à 100% des SACICAP se voit conférer le statut d'organe central au sens de la loi bancaire.

Les filiales financières opérationnelles (les "Filiales Opérationnelles") constituées des SFR et de BPI demeurent, comme précédemment, en charge de la distribution des crédits immobiliers aux particuliers, couvrant largement les différents segments de clientèle tout en conservant une compétence forte sur les ménages à revenus modestes.

La 3CIF et CIF Euromortgage demeurent, pour leur part, en charge d'apporter à ces filiales les ressources nécessaires à leurs activités prêteuses.

Ce dispositif est complété de la Caution Mutuelle du Crédit Immobilier de France, organisme habilité à délivrer des garanties financières liées à l'exercice des activités immobilières, d'Assurances et Conseils et de Cegeris, cabinets de courtage et d'expertise en assurances.

Au 31 décembre 2011, la structure du réseau du Crédit Immobilier de France issu de la loi du 18 décembre 2006 est la suivante :



Les SFR n'ayant pas vocation à détenir de dépôts de leur clientèle, le financement du Groupe est assuré, quasi exclusivement, par appel aux marchés et notamment au marché obligataire au moyen de ses deux structures de refinancement, CIF Euromortgage, société de crédit foncier et la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF.

## LA 3CIF – LA BANQUE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Agréée en qualité de banque, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France est en charge, au sein du Groupe, des trois principales missions suivantes :

- le refinancement à court terme ainsi que - pour la part non assurée par CIF Euromortgage - son refinancement à moyen et long terme,
- la négociation et l'achat sur les marchés des instruments financiers nécessaires à la couverture du risque de taux et de change des membres du Groupe,
- la gestion des réserves de liquidité du Groupe.

La 3CIF n'exerce pas d'activité pour compte propre. Elle ne détient aucune exposition directe ou indirecte sur des actifs à risque ou toxiques.

### A - REFINANCEMENT

#### 1° - Les ressources livrées au Groupe

En capitaux moyens, les financements nouveaux accordés par la 3CIF aux Filiales Opérationnelles ressortent à 9,8 milliards d'euros en 2011 contre 6,7 milliards d'euros en 2010. Cette hausse significative résulte, pour l'essentiel d'une modification intervenue en 2011 dans le circuit de financement des Filiales Opérationnelles. A l'origine et jusqu'en février 2011, les billets à ordre hypothécaires émis par les Filiales Opérationnelles étaient directement mobilisés auprès de CIF Euromortgage qui, en échange, apportait aux SFR le financement correspondant. A compter de mars 2011, ces billets sont mobilisés auprès de la 3CIF qui les refinance en mobilisant à son tour, auprès de CIF Euromortgage, les créances reçues des SFR. Le refinancement des Filiales Opérationnelles par mobilisation de billets à ordre représente 2,47 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

Un mécanisme semblable a été mis en place pour les prêts à court terme collatéralisés (PCTC) consentis par la 3CIF aux Filiales Opérationnelles dont l'encours s'élève à 1,10 milliard d'euros au 31 décembre 2011. Les prêts à court terme collatéralisés sont des prêts d'une durée d'environ 3 mois garantis par des créances hypothécaires remises par les Filiales Opérationnelles dans le cadre des dispositions de l'article L.211-38 du Code monétaire et financier. Bénéficiaire de ces garanties, la 3CIF les apporte, à son tour, à CIF Euromortgage dans le cadre d'un prêt à court terme collatéralisé de même montant.

La part la plus importante des financements accordés au Groupe par la 3CIF reste néanmoins toujours constituée de la ressource "Evergreen" qui représente, au 31 décembre 2011 un encours de 7,76 milliards d'euros contre 6,20 milliards d'euros à pareille date de l'exercice précédent, les capitaux moyens livrés ressortant sur l'exercice 2011 à 3,15 milliards d'euros contre 3,43 milliards d'euros en 2010. La ressource "Evergreen" est une autorisation de découvert bancaire sans limitation de durée mais qui, en cas de résiliation du contrat, se transforme, à concurrence du montant du découvert constaté au jour de cette résiliation, en prêt à 7 ans remboursable *in fine*. Ce produit qui se caractérise par sa grande souplesse d'utilisation offre aux sociétés du Groupe la faculté de disposer à tout moment et à concurrence de leurs besoins réels de l'ensemble des liquidités nécessaires à leurs activités.

En complément de cette ressource Evergreen, la 3CIF livre également au groupe depuis le dernier trimestre 2008, diverses lignes de crédit à court terme à 3, 6 et 12 mois basées sur l'Euribor. Ces concours représentent un encours, en fin d'exercice 2011, de 1,96 milliard d'euros contre 1,89 milliard d'euros au 31 décembre 2010.

A la clôture de l'exercice 2011, la 3CIF détient, enfin, un encours de divers prêts anciens consentis à taux fixe ou à taux variables aux sociétés du Groupe pour un montant de 1,56 milliard d'euros et divers prêts au format PTZ pour un encours de 139,04 millions d'euros. S'ajoute enfin un encours de prêts consentis à CIFD pour un montant totalisant, au 31 décembre 2011, la somme de 2,02 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2011, l'encours total des prêts consentis par la 3CIF représente, toutes formes et maturités confondues, un encours de 17,02 milliards d'euros.

## 2°- Les ressources levées sur les marchés

### a - Ressources à moyen et long terme

#### ➤ Emissions

Au cours de l'exercice 2011, la 3CIF et CIF Euromortgage ont levé sur les marchés obligataires l'équivalent de 4,16 milliards d'euros à moyen et long terme contre 5,95 milliards d'euros en 2010. Ces ressources ont été recueillies par CIF Euromortgage à concurrence de 2,80 milliards d'euros et, à hauteur de 1,36 milliard d'euros, par la 3CIF.

Les ressources levées de la 3CIF sont principalement constituées d'une émission publique de 900 millions d'euros échéance 10 mars 2014 - la plus importante réalisée par la société depuis sa constitution - abondée fin mai 2011 par une tranche supplémentaire de 100 millions d'euros portant la souche à 1 milliard d'euros. Cette émission publique a été complétée par quatorze placements privés dont un en yens pour un montant total de 360,98 millions d'euros. Ces émissions ont été réalisées durant les trois premiers trimestres de l'exercice avant que ne se détériorent les conditions de marchés.

**Liste des émissions réalisées par la 3CIF  
au cours de l'exercice 2011**

Code Isin	Date Valeur	Date Echéance	Taux	Devise	Montant devises	Montant euros
XS0573591293	05/01/2011	05/01/2013	Structuré	Euro	-	25 000 000
XS0578465857	21/01/2011	21/01/2041	Fixe	Euro	-	35 000 000
XS0580359478	21/01/2011	21/01/2016	Structuré	Euro	-	3 000 000
XS0599959953	10/03/2011	10/03/2014	Fixe	Euro	-	900 000 000
XS0618461585	26/04/2011	26/04/2013	Fixe	Yen	1 000 000 000	9 980 040
XS0608997382	28/04/2011	02/04/2017	Structuré	Euro	-	10 000 000
FR0010807461	16/05/2011	08/01/2018	Fixe	Euro	-	3 000 000
XS0599959953	27/05/2011	10/03/2014	Fixe	Euro	-	100 000 000
XS0634953953	07/06/2011	07/06/2013	Structuré	Euro	-	15 000 000
XS0634954092	07/06/2011	07/06/2014	Structuré	Euro	-	15 000 000
XS0639153518	16/06/2011	31/03/2014	Euribor 3	Euro	-	20 000 000
XS0644131475	11/07/2011	11/07/2016	Structuré	Euro	-	7 000 000
XS0671498409	01/09/2011	01/09/2014	Euribor 3	Euro	-	8 000 000
XS06779029797	15/09/2011	15/09/2021	Fixe	Euro	-	100 000 000
XS0682095525	21/09/2011	21/12/2012	Euribor 3	Euro	-	100 000 000
XS0682095525	23/09/2011	21/12/2012	Euribor 3	Euro	-	10 000 000
<b>Total</b>						<b>1 360 980 040</b>

➤ **Remboursements**

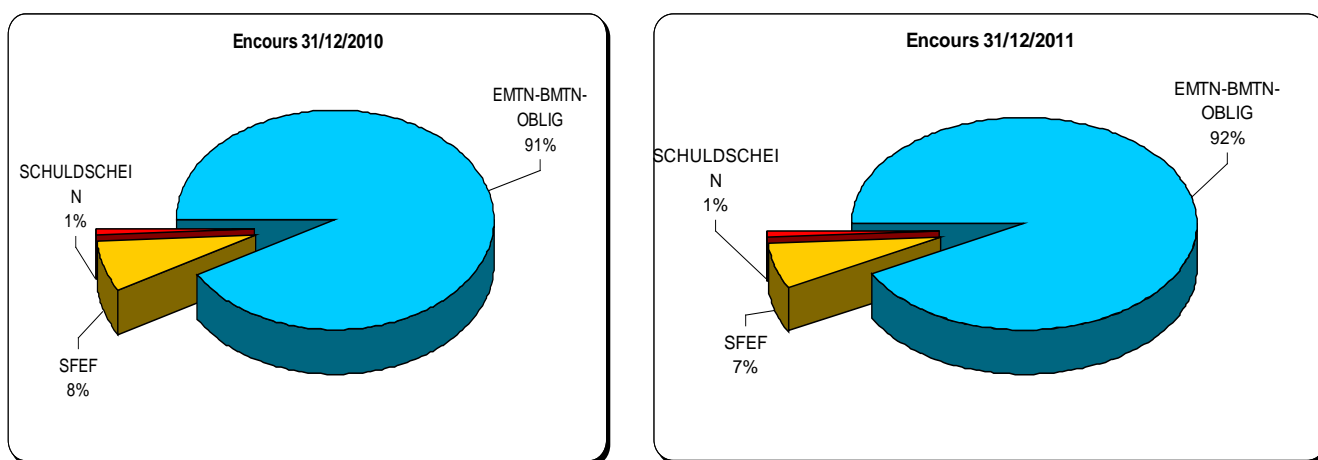
Au cours de l'exercice 2011, la 3CIF a procédé au remboursement de plusieurs de ses emprunts obligataires pour un montant total de 2,34 milliards d'euros sous forme de 2,32 milliards d'euros d'emprunts arrivés à échéance et de 17,7 millions d'euros d'emprunts remboursés par anticipation.

➤ **Encours de la dette à moyen et long terme au 31 décembre 2011**

Compte tenu de ces différentes opérations, l'encours de la dette à moyen et long terme de la 3CIF ressort, au 31 décembre 2011, à 7,78 milliards d'euros, en baisse de 963 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent qui affichait, à sa clôture, un encours de 8,74 milliards d'euros. Cet encours de 7,78 milliards d'euros inclut, à concurrence de 538,70 millions d'euros, les emprunts contractés auprès de la SFEF durant les années 2008 et 2009.

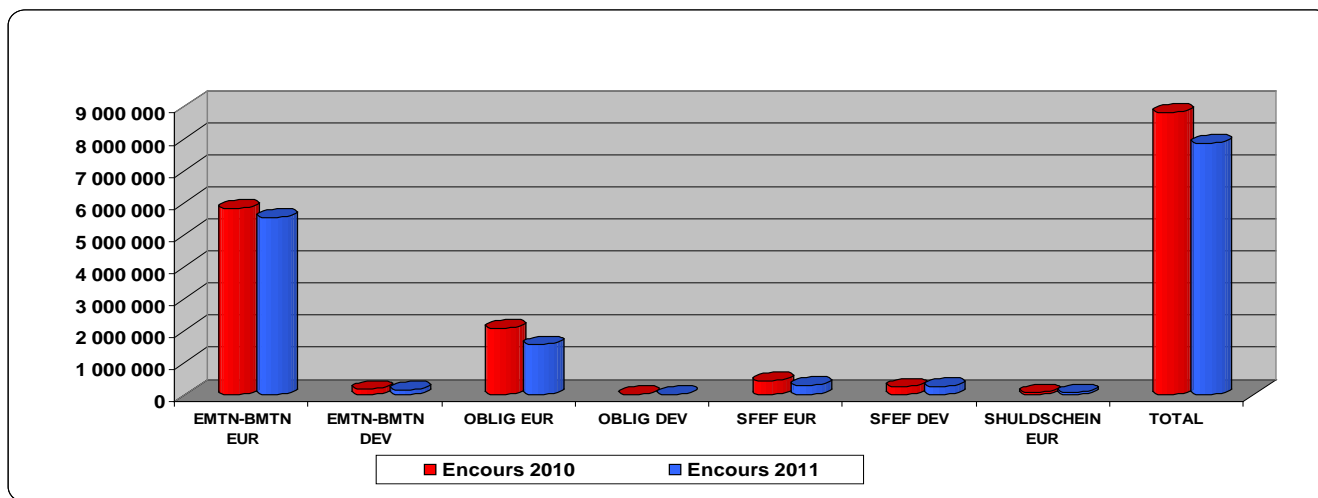
En raison des conditions de marché et du mouvement général d'écartement des spreads sur la dette senior unsecured, le coût moyen de cette dette s'est apprécié de 20 bps entre 2010 et 2011.

La répartition de cette dette, au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 se présente ainsi qu'il suit :



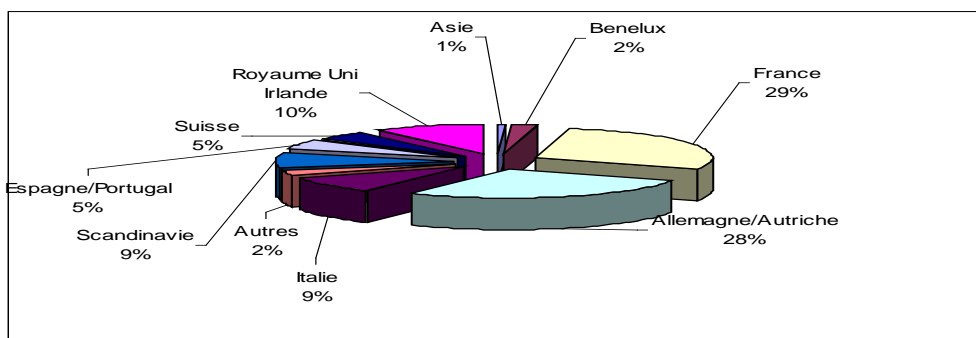
Par devise, la structure de la dette à moyen et long terme de la 3CIF traduit la part toujours essentielle de l'euro.

**Répartition Euro/devises de la dette à moyen et long terme de la 3CIF au 31 décembre 2011**

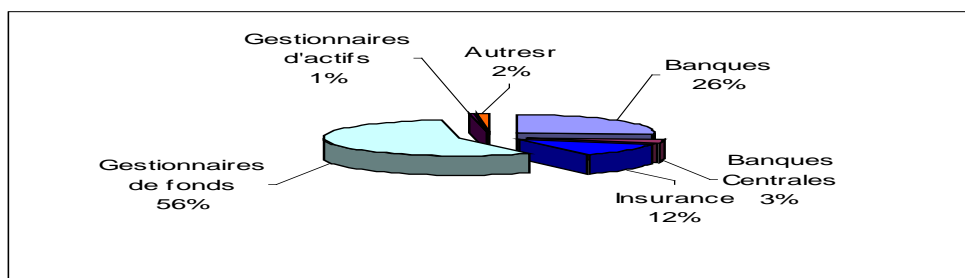


La répartition géographique des emprunts benchmark réalisés par la 3CIF en 2011 confirme le rôle toujours actif joué par les investisseurs européens essentiellement allemands et français.





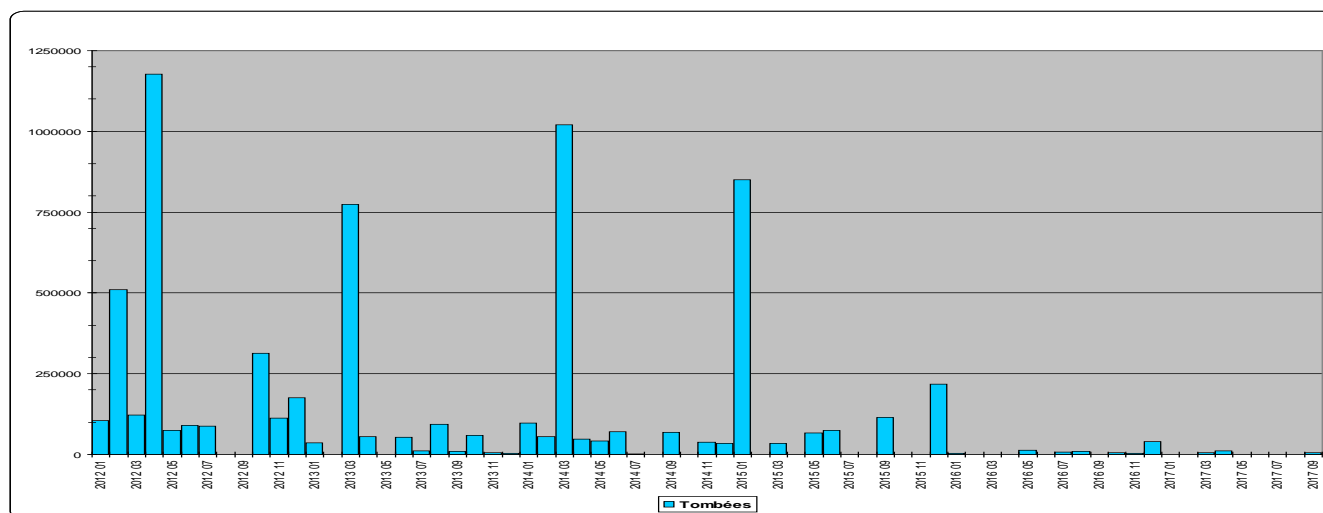
Dans cet ensemble, les gestionnaires d'actifs et de fonds demeurent les partenaires privilégiés de la 3CIF suivis des banques.



### ➤ **Echéancier de la dette à moyen et long terme**

L'échéancier de la dette se présente ainsi qu'il suit :

**Echéancier de la dette à moyen et long terme de la 3CIF  
Au 31 décembre 2011**



### **b - Ressources à court terme sous forme de titres**

Les ressources à court terme représentées par un titre levées par la 3CIF en 2011 sont exclusivement composées de certificats de dépôt pour un encours totalisant, à la clôture de l'exercice, la somme de 5,62 milliards d'euros contre 4,24 milliards d'euros à fin 2010.

La part des souscripteurs extérieurs au Crédit Immobilier de France des certificats de dépôt émis par la 3CIF s'établit, à la clôture de l'exercice, à 1,84 milliard d'euros contre 1,63 milliard d'euros au 31 décembre 2010.

Au sein du Crédit Immobilier de France, CIF Euromortgage est l'un souscripteur régulier de ces certificats de dépôt dans le cadre de la gestion de ses liquidités pour un montant ressortant, à la clôture de l'exercice à 3,77 milliards d'euros. Compte tenu de la notation de la 3CIF et des règles de gestion applicables à CIF Euromortgage en matière de risque de contrepartie, ces diverses opérations ont été conclues pour une durée maximum d'un mois et ont été rémunérés sur la base des taux applicables aux placements à un mois. Néanmoins, par suite de leur renouvellement, la 3CIF a pu bénéficier, en réalité, d'un volume significatif de liquidités durant toute la période. La convention de rémunération complémentaire conclue entre la 3CIF et CIF Euromortgage destinée à compenser le différentiel existant entre le coût de la ressource levée par CIF Euromortgage et le remplacement de cette ressource dans les instruments à court terme émis par la 3CIF a été reconduite en 2011. Aux termes de cette convention, la 3CIF a payé à CIF Euromortgage une rémunération complémentaire de 17,52 millions d'euros.

Toutes maturités et devises confondues, l'encours de la dette de la 3CIF représentée par un titre s'établit, au 31 décembre 2011, à 13,45 milliards d'euros contre 12,98 milliards d'euros au 31 décembre 2010 et 14,42 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

L'encours de la dette interbancaire de la 3CIF s'élève, au 31 décembre 2011, à 7,47 milliards d'euros, soit un recul de 566,80 millions d'euros par rapport à pareille époque de l'exercice 2010. Dès 2009, la 3CIF avait réduit ses opérations de mobilisation auprès de la BCE et sa position emprunteuse auprès de l'institution était nulle au 31 décembre 2011. Ses encours de refinancement à court terme étaient essentiellement constitués d'emprunts à terme souscrits auprès d'établissements extérieurs au groupe, pour 185,03 millions d'euros, auprès des filiales opérationnelles du Crédit Immobilier de France pour 2,53 milliards d'euros et d'opérations conclues avec CIF Euromortgage dont :

- une opération de mobilisation de créances hypothécaires dans le cadre de l'émission d'un billet à ordre de 2,47 milliards d'euros,
- un prêt à court terme d'un montant de 1,10 milliard d'euros collatéralisé par la remise en garantie, dans le cadre des dispositions des articles L.211-38 du Code ayant transposé en droit français, la directive européenne "Collatéral" de créances hypothécaires détenues par le Crédit immobilier de France,
- d'une pension d'un montant de 529,62 millions d'euros.

## B - FOURNITURE D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Principal fournisseur aux entités du Crédit Immobilier de France des instruments de couverture nécessaires à leur immunisation aux risques de taux et de change, la 3CIF a vendu, au cours de l'exercice 2011, un ensemble d'instruments financiers à terme pour un montant notionnel total de 190 408 millions d'euros contre 189 714 millions d'euros au cours de l'exercice 2010.

aux sociétés du Groupe	(Millions €)	(Millions €)
Ventes de Caps	434	669
Ventes de FRA	3 617	2492
Ventes de Swaps de taux LT	7 406	1 765
Ventes de Swaps de taux CT	178 257	185 482
<b>Total notionnel</b>	<b>189 714</b>	<b>190 408</b>

L'augmentation sensible du volume des swaps à long terme livrés en 2011 résultait de la fourniture à CIF Assets de deux swaps de 2,28 et 1,68 milliards d'euros dans le cadre de sa reprise des créances détenues par BPI Master Mortgage jusqu'à sa dissolution en octobre 2010. Cette opération présentant un caractère exceptionnel, le volume des swaps à long terme a retrouvé, en 2011, un niveau normal.

Les swaps à court terme qui permettent aux sociétés du Groupe et principalement à CIF Euromortgage, de gérer leurs risques de fixing représentent à eux seuls 97,65 % du notionnel total des instruments de couverture vendus par la 3CIF en 2011. Au même titre que les années précédentes, le principal souscripteur de ces swaps à court terme reste CIF Euromortgage.

## C - GESTION DES RESERVES DE LIQUIDITES DU GROUPE

La 3CIF a enfin pour troisième mission de constituer et de gérer les réserves de liquidité du groupe à concurrence, au minimum, du montant des fonds propres consolidés de celui-ci afin de permettre aux Filiales Opérationnelles de poursuivre leurs activités prêtes même en cas d'impossibilité temporaire de lever des ressources sur les marchés. Ces réserves de liquidités sont constituées de titres d'état et assimilés, de titres bancaires senior unsecured, de RMBS et de covered bonds dont l'encours totalise, au 31 décembre 2011, un montant, de 2,24 milliards d'euros contre 3,62 à pareille époque de l'exercice précédent. La baisse de ces réserves résulte principalement de la cession intervenue en cours d'exercice 2011 des titres prioritaires de CIF Assets souscrits par la 3CIF en attente de leur cession à CIF Euromortgage. Hormis ces titres CIF Assets, la réserve de liquidité s'établit à 2,24 milliards d'euros contre 2,66 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en diminution de 158 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2011, les mouvements suivants ont été enregistrés sur la réserve de liquidité :

- cession complète à CIF Euromortgage des titres prioritaires de CIF Assets pour 961 millions,
- diminution de l'encours du portefeuille de RMBS externes de 187 millions incluant les échéances et amortissements des titres en portefeuille et l'acquisition de 15 millions d'euros de titres prioritaires du RMBS néerlandais Phedina,
- arrivée à échéance d'un titre d'état portugais et d'un titre de l'agence allemande KfW pour 55 millions,
- achat de 30 millions de titres de l'Agence Française de Développement,
- échéances pour un montant de 367 millions de titres bancaires principalement constitués de 100 millions de titres Caixa Bank et Nykredit Bank, 25 millions Santander et NBP, 20 millions DNB NOR Bank et HSBC,
- acquisition de 21 millions de titres bancaires,
- acquisition de nouveaux covered bonds pour 135 millions d'euros.

Aux 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011, l'encours de ces réserves est investi dans les titres ci-dessous.

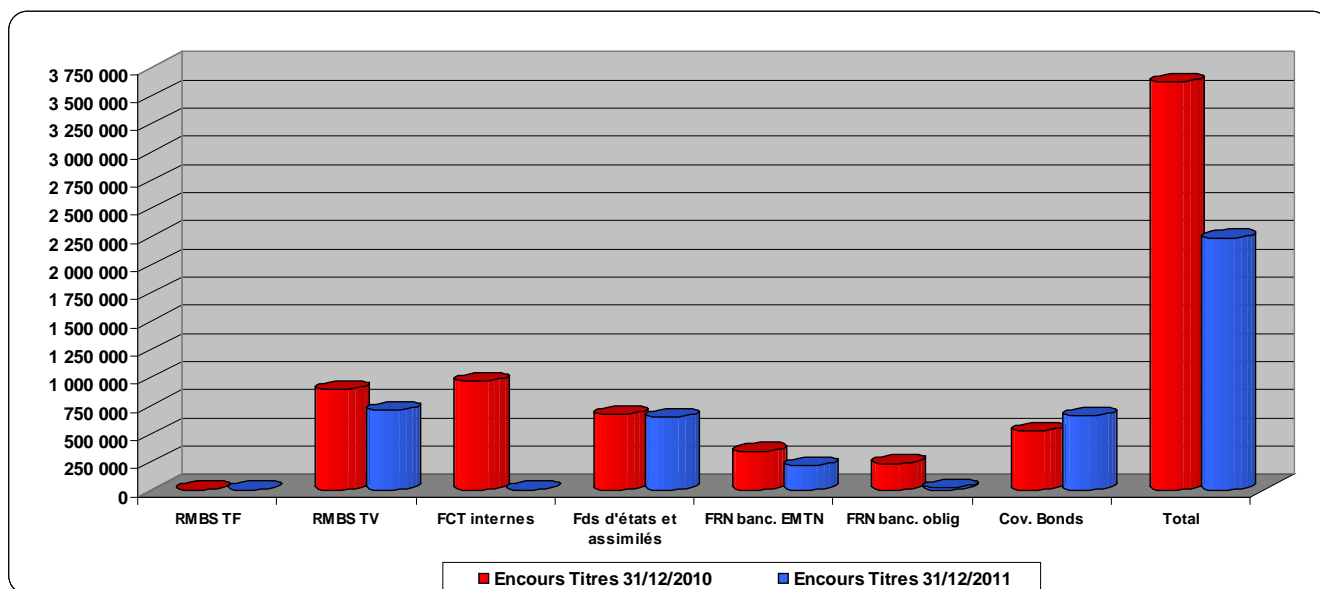
### Capitaux moyens et encours du portefeuille titre de la 3CIF Aux 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011

Titres	Capitaux moyens au 31/12/2010 (en K€)	Encours au 31/12/2010 (en K€)	Capitaux moyens au 31/12/2011 (en K€)	Encours au 31/12/2011 (en K€)
- RMBS taux fixe	0	0	0	0
- RMBS taux variable	973 717	891 092	807 326	703 266
<b>Total RMBS externes</b>	<b>973 717</b>	<b>891 092</b>	<b>807 326</b>	<b>703 266</b>
- CIF Assets parts A	709 270	961 717	75 670	0
- CIF Assets parts B				
- BPI MM parts A	1 130		0	
- BPI MM parts B				
<b>Total RMBS internes</b>	<b>710 400</b>	<b>961 717</b>	<b>75 670</b>	<b>0</b>
<b>Total RMBS</b>	<b>1 684 117</b>	<b>1 852 809</b>	<b>882 997</b>	<b>703 266</b>
- Fonds d'Etat et assimilés	569 027	595 000	664 243	642 147
- Fonds d'Etat autres	143 001	72 147	0	0
<b>Total fonds d'Etat</b>	<b>712 029</b>	<b>667 147</b>	<b>664 243</b>	<b>642 147</b>
- FRN bancaires EMTN	388 252	343 000	262 729	212 000
- FRN bancaires obligations	269 605	235 000	101 986	20 000
<b>Total FRN bancaires</b>	<b>657 857</b>	<b>578 000</b>	<b>364 715</b>	<b>232 000</b>
- Covered bonds internes CIF Euromortgage	209 288	455 000	456 233	505 000
- Covered bonds externes	31 753	70 000	133 589	155 000
<b>Total covered bonds</b>	<b>241 041</b>	<b>525 000</b>	<b>589 822</b>	<b>660 000</b>
<b>Total réserve de liquidités</b>	<b>3 295 044</b>	<b>3 622 955</b>	<b>2 501 776</b>	<b>2 237 412</b>
<b>Réserve de liquidités (hors RMBS internes)</b>	<b>2 584 644</b>	<b>2 661 238</b>	<b>2 426 106</b>	<b>2 237 412</b>

Le portefeuille de RMBS de la 3CIF est exclusivement composé de titres prioritaires issus de la titrisation de prêts immobiliers résidentiels accordés à des particuliers dans la Communauté Européenne. Ils ne sont, pour aucun d'entre eux, adossés à des actifs issus de la consolidation ou du repackaging de titrisations multiples. Il ne sont pas davantage représentatifs de crédits immobiliers à risque distribués aux Etats-Unis. Ces titres étaient tous, lors de leur émission, notés AAA par au moins deux agence de notation. Au 31 décembre 2011, 24 d'entre eux, sur les 37 existant, restaient notés AAA par au moins deux agences de notation, 9 d'entre eux ne bénéficiaient plus d'aucune notation AAA.

Anticipant les nouvelles règles de Bâle III, la 3CIF réduit progressivement son exposition sur les RMBS et les titres bancaires au profit des covered bonds.

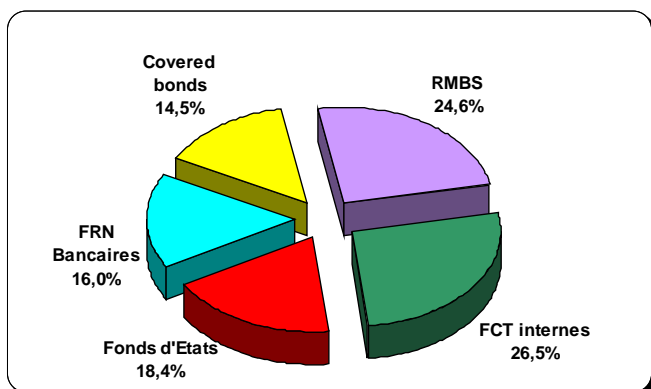
### Evolution des réserves de liquidités sur la période 2010 – 2011



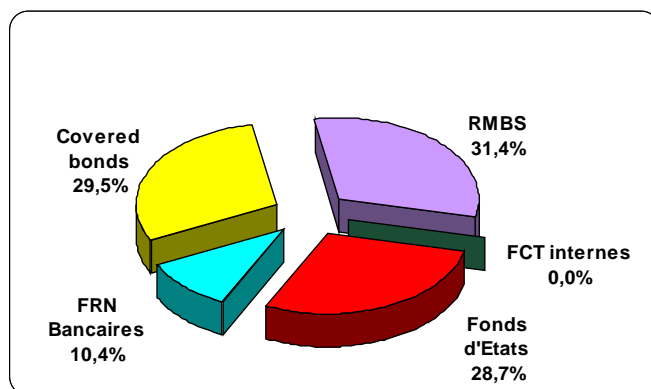
Les titres constituant les réserves de la 3CIF – à l'exception de ceux émis par CIF Assets - sont majoritairement classés en portefeuille d'investissement. Ils sont, pour la plupart d'entre eux, éligibles aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne.

Aux 31 décembre 20 et 31 décembre 2011, la structure de ces réserves de liquidités présentait le profil suivant :

Structure du portefeuille titres au 31 décembre 2010



Structure du portefeuille titres au 31 décembre 2011



La constitution de ce portefeuille de liquidités et son maintien à un niveau équivalent à environ six mois de production du Groupe constitue un choix stratégique du Crédit Immobilier de France qui, en dépit du coût qu'il représente, prend tout son sens en période de crise de la liquidité.

Il a permis au Groupe de conserver son indépendance durant la crise financière tout en donnant aux Filiales Opérationnelles les moyens de poursuivre leur activité prêteuse.

## 2°- Opérations diverses :

Au 31 décembre 2011, la 3CIF enregistrait également diverses opérations dont des remises, à ses contreparties sur opérations de couvertures, de cash collateral pour un montant de 1,96 milliard d'euros.

Postes montants en K€	2 011		2010	
	Capitaux moyens	Encours 31/12	Capitaux moyens	Encours 31/12
<b>AUTRES OPERATIONS</b>				
- Compte courant débiteur banque		116 074		419 440
- Prêts JJ	844 986	0	1 319 063	0
<i>dont BCE</i>	23 904	0	1 009 721	0
- Prêts à terme hors CIFD	677 421	1 463	406 431	1 291 585
<i>dont BCE</i>	547 554	0		
<i>dont autres</i>	129 867	1 463	406 431	1 291 585
<i>Total BCE prêts à terme et JJ</i>	571 458	0	1 009 721	0
- Pensions titres reçus JJ	0	0	0	0
- Pensions titres reçus terme	0	0	0	0
- Cash collatéral donnés	1 362 471	1 965 562	1 561 331	1 195 682
<b>Total autres opérations</b>	<b>2 884 878</b>	<b>2 083 099</b>	<b>3 286 825</b>	<b>2 906 707</b>

## 3°- Autres actifs :

A l'exception de ceux qui viennent d'être mentionnés, la 3CIF ne détient aucun autre actif et, en particulier, aucun du type de ceux qui ont pu être désignés comme présentant un risque particulier dans le contexte de la crise financière apparue en 2008 : crédits subprimes, commercial mortgage backed securities (CMBS), CDO, produits de dette à effet de levier, LBO ou expositions « monolines ».

## GESTION DES RISQUES

Les deux risques principaux auxquels se trouve confrontée la 3CIF sont les risques financiers et les risques de contrepartie.

Ces risques font l'objet d'une gestion spécifique (gestion actif/passif ou Assets Liabilities Management : ALM).

### A - Risques financiers

Le Conseil d'Administration de CIFD décide les limites de risques financiers au niveau du Groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux ; il approuve les conventions de gestion actif-passif. Limites et conventions sont décidées sur proposition du Comité des Risques Financiers du Groupe (CRFG) et sont revues au moins annuellement. Le CRFG est en charge du pilotage de la gestion des risques financiers du Groupe CIF. Il est présidé par le Président Directeur Général du Conseil d'Administration de CIFD. Ce comité propose, au moins annuellement au Conseil d'Administration de CIFD, la révision des conventions de gestion actif-passif et des limites de sensibilités au risque de taux. Ce comité analyse au moins trimestriellement les expositions aux risques financiers du Groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux.

Les décisions du CRFG sont mises en œuvre sous la supervision de la direction financière du Groupe.

## 1° - Risque d'illiquidité

### a - Organisation

La liquidité du Groupe est gérée sur base consolidée par la Direction financière du Groupe sous la supervision du CRFG.

Les besoins de liquidité du Groupe sont couverts de façon centralisée par CIF Euromortgage et par la 3CIF. Les filiales financières ne peuvent pas recourir à un endettement externe, sauf dérogation accordée par la Direction financière du Groupe.

### b - Principes

Les financements du Groupe sont calibrés afin de lui permettre d'être autonome vis-à-vis des marchés pendant une période d'au moins 6 mois. Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des postes de bilan - croissance de l'encours et remboursements des lignes de refinancement - l'autonomie financière du Groupe nécessite l'entretien d'une réserve de liquidité.

Les besoins de financement du Groupe sont essentiellement couverts par des emprunts à moyen et long terme. Ainsi, le Groupe hiérarchise ses accès au refinancement en privilégiant les émissions d'obligations foncières (financement sécurisé) via CIF Euromortgage et les emprunts obligataires émis par la 3CIF (senior unsecured). Une partie du refinancement peut être réalisée à court terme sur le marché interbancaire (émissions de certificats de dépôts ou de pensions). Enfin, le Groupe qui dispose d'un important volume d'actifs éligibles, peut participer aux appels d'offres de la Banque Centrale Européenne.

### c - Méthodologie

Le Groupe calibre et ajuste ses programmes de financement annuels en fonction des prévisions de production nouvelle.

La répartition de ses programmes entre les deux canaux de refinancement du Groupe que sont CIF Euromortgage et la 3CIF est réalisée en tenant compte d'une part, des prévisions d'évolution du « cover pool » de CIF Euromortgage et, d'autre part, en fonction des volumes que le marché est en capacité d'absorber pour chacun de ces deux canaux.

Une gestion prudente nécessite de diversifier au mieux les canaux et instruments de refinancement. De ce fait, outre les émissions obligataires sécurisées ou non, le Groupe entretiendra un portefeuille de refinancement court terme via l'émission de certificats de dépôt et d'euro commercial paper ou de prise en pensions, ...

Compte-tenu de la sécurité apportée aux investisseurs par la notation AAA des obligations foncières, les réserves de liquidité ne couvrent pas les besoins de financement de CIF Euromortgage. En effet, à l'intérieur de ce dispositif, CIF Euromortgage dispose de règles propres, plus contraignantes, dont le respect contribue à l'obtention de la notation AAA des obligations foncières émises.

### c - Stress tests

La gestion de la liquidité est pilotée afin de permettre au Groupe de poursuivre son activité normalement en cas de non renouvellement des emprunts CIF Euromortgage ou 3CIF arrivant à échéance.

De ce fait, des réserves de liquidité sont entretenues et permettent au Groupe une autonomie de six mois durant lesquels ces titres pourront être cédés ou mis en pension sur le marché interbancaire. En cas de fermeture de ce dernier, le Groupe participera aux appels d'offres de la BCE.

Dans le cas où le marché des obligations foncières se fermerait, CIF Euromortgage souscrirait aux titres créés par le Groupe dans le cadre des rechargements semestriels de son Fonds Commun de Titrisation (CIF Assets) et émettrait des obligations foncières. Ces titres éligibles au refinancement par la BCE, seraient souscrits par la 3CIF et viendraient renforcer l'encours de réserves de liquidité du Groupe.

## e - Tests de robustesse périodiques

Afin de valider la robustesse des travaux de calibrage des programmes d'émissions annuels, des indicateurs sont calculés sur une fréquence au moins bimensuelle et permettent d'évaluer les besoins de financement quotidiens sur douze mois glissants.

Les règles de gestion de la liquidité sont revues au moins annuellement par le Conseil d'administration de CIFD.

La règle d'autonomie financière du Groupe pendant une durée d'au moins 6 mois est respectée au 31/12/2011.

### Risque de taux

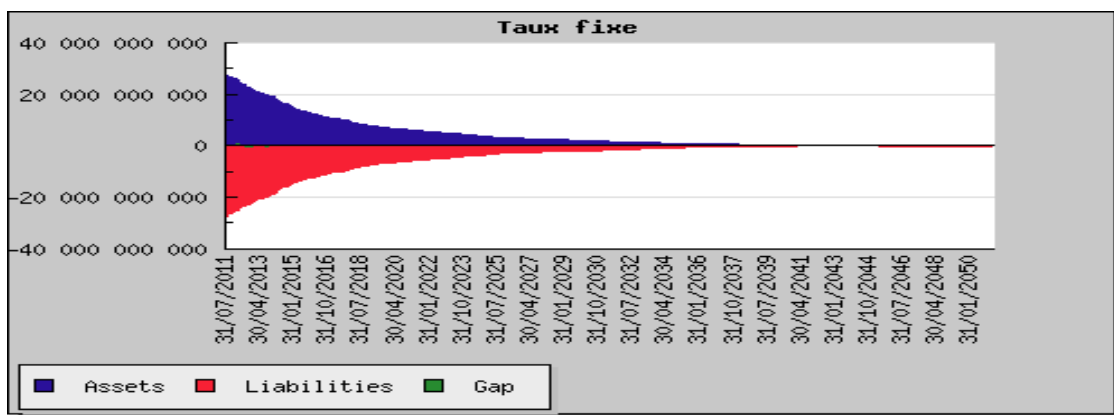
En l'absence d'opérations pour compte propre, les limites de risque de taux de la 3CIF sont extrêmement réduites. Le risque de taux est mesuré dans le cadre des normes de gestion actif-passif du Groupe et d'une méthodologie déterminée par le comité des risques financiers Groupe.

Les limites sont fixées au niveau du Groupe consolidé et sont déclinées au niveau de chaque filiale. Ces limites sont ainsi consignées au paragraphe 4.3 du Livre 4 du Règlement Intérieur du Groupe validé par le Conseil d'Administration de CIFD du 27/11/2007.

Dans le cadre de la révision annuelle de ces limites, le Conseil d'Administration de CIFD a, lors de sa réunion du 12 juillet 2011, décidé des limites suivantes en vigueur à partir du 15 juillet 2011 :

- La sensibilité du résultat de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 1% doit être inférieure à 5 millions d'euros.
- La sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 2% doit être inférieure à 36 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, l'impassé de taux de la société présentait le profil suivant :



A cette date, les sensibilités de la 3CIF s'établissaient ainsi :

- la sensibilité du résultat était de 0.3 million d'euros et respectait donc la limite fixée à 5 millions d'euros ;
- la sensibilité de la VAN du bilan était de 30.3 millions d'euros et respectait donc la limite fixée à 36 millions d'euros.

### Risque de change

Aucune filiale du groupe n'est autorisée à prendre de positions de change.

Les émissions d'emprunts, de la 3CIF, libellées en devises donnent lieu, dès leur réalisation, à la conclusion de swap lui assurant une couverture immédiate de son risque de change.

## B - LE RISQUE DE CREDIT SUR LES CONTREPARTIES FINANCIERES

La 3CIF ne distribue pas de crédits aux particuliers. Les concours qu'elle accorde aux sociétés du Groupe sont couverts par le mécanisme de solidarité interne. En revanche, elle est exposée aux risques de crédit sur les contreparties financières externes au Groupe. Ces risques résultent pour l'essentiel, de l'acquisition par la 3CIF de titres et valeurs dans le cadre de la gestion de ses réserves de liquidité et du placement de ses excédents de trésorerie ainsi que des instruments financiers à terme - swaps, caps, floors, etc ... - achetés dans le cadre de la couverture des risques financiers du Groupe.

Ces instruments financiers à terme sont tous souscrits dans le cadre de la gestion du bilan, avec pour unique objectif la couverture des positions.

Chaque contrepartie financière fait l'objet d'une notation interne au Crédit Immobilier de France, ce système étant conforté par les notes attribuées par les agences spécialisées (Moody's, Fitch, S&P). L'échelle de notation interne est comparable à celle des agences de notation avec les signes de S&P.

La 3CIF s'impose de ne traiter, sauf exception justifiée, qu'avec les contreparties dont la notation long terme est, au moins, égale à A-.

En vue d'une meilleure appréciation de son risque, le Crédit Immobilier de France a développé, courant 2009, un outil lui permettant de simuler divers scénarii de stress sur son portefeuille de RMBS. Les simulations opérées font apparaître un niveau de risque satisfaisant. A titre d'exemple, les pertes évaluées dans le cas d'un scénario de stress impliquant une sinistralité très élevée et une baisse de 20% à 50% de la valeur des biens immobiliers demeurent marginales comparativement à l'encours total.

La 3CIF conclut, par ailleurs, des opérations sur instruments financiers à terme avec plusieurs contreparties bancaires. Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'une convention de type ISDA ou FBF complétée par une annexe "Remise en Garantie" aux termes de laquelle la partie qui est en risque sur l'autre peut lui demander le versement d'espèces ou de titres en garantie de ce risque déduction faite, s'il y a lieu, de la franchise prévue au contrat.

Dans le cadre de ces opérations, la 3CIF a régulièrement effectué des remises à ses contreparties pour un encours s'établissant, à la clôture de l'exercice 2011 à 1,96 milliard d'euros. Durant la même période, elle a reçu des dépôts de ses contreparties pour un encours ressortant, à la même date, à 87,27 millions d'euros.

Toutes les contreparties de la 3CIF justifient aujourd'hui d'une notation minimum A- à l'exclusion de deux d'entre elles qui ont vu leur notation long terme ramenée à BBB.

## COMPTES SOCIAUX

### 1 - Compte de résultat

#### a - Produit net bancaire

Au 31 décembre 2011, le produit net bancaire de la 3CIF ressort en nette progression à 38,36 millions d'euros contre 29,30 millions d'euros au 31 décembre 2010. La marge d'intérêts totalise 33,44 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011, contre 17,20 millions d'euros à pareille date de l'exercice précédent.

Les intérêts et produits assimilés restent stables, s'établissant, au 31 décembre 2011, à 1,70 milliard d'euros contre 1,71 milliard d'euros au 31 décembre 2010 et se composent essentiellement :

- d'intérêts et produits sur établissements de crédit pour 1,38 milliard d'euros contre 1,28 milliard d'euros l'année précédente,
- d'intérêts et produits sur la clientèle pour 273,21 millions d'euros contre 384,23 millions d'euros en 2010,
- d'intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe pour 47,03 millions d'euros contre 40,46 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.



Les intérêts et charges assimilées ressortent en légère réduction à 1,66 milliard d'euros au 31 décembre 2011, contre 1,69 milliard d'euros à pareille époque de l'exercice 2010 et sont essentiellement constitués :

- d'intérêts et charges sur établissements de crédit pour 1,27 milliard d'euros contre 1,33 milliard d'euros l'année précédente intégrant, à concurrence de 17,52 millions d'euros les sommes versées par la 3CIF à CIF Euomortgage en application de la convention de rémunération complémentaire conclue entre les deux établissements,
- d'intérêts et charges sur la clientèle pour - 3,82 millions d'euros contre 33,10 millions d'euros en 2010,
- d'intérêts et charges sur la dette représentée par un titre pour 392,26 millions d'euros contre 326,01 millions d'euros en 2010.

Les commissions reçues ressortent, au 31 décembre 2011, à 2,38 millions d'euros contre 2,59 millions d'euros au 31 décembre 2010 tandis que les commissions payées ressortent en baisse à 1,98 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011 contre 2,71 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Contribuent également au produit net bancaire, pour un montant de 4,56 millions d'euros, des gains sur opérations de portefeuille de placement en baisse de 7,39 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010. Cette baisse résulte principalement de l'absence de cession significative sur les titres de placement en 2011 tandis que celles réalisées au titre de l'exercice 2010 avaient permis de dégager des plus values à hauteur de 9,80 millions d'euros.

#### **b - Charges générales d'exploitation**

Les Charges générales d'exploitation s'élèvent à 11,05 millions d'euros contre 10,26 millions d'euros en 2010 et comprennent :

- les frais de personnel en hausse à 3,56 millions d'euros contre 3,42 millions d'euros au 31 décembre 2010,
- les charges administratives également en hausse à 8,75 millions d'euros contre 8,11 millions d'euros en 2010, comprenant une charge d'impôt et taxes pour 1,56 millions d'euros et de divers services extérieurs pour un montant de 7,19 millions d'euros,
- de refacturations diverses dont celles produites par les GIE de services internes pour 1,27 million d'euros.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 27,31 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 19,04 millions d'euros l'année précédente.

Après déduction d'un coût du risque de 3,05 millions d'euros correspondant à des dépréciations complémentaires constituées par la société sur sa participation aux GIE internes et principalement le GIE informatique I-CIF, le résultat d'exploitation s'établit, au 31 décembre 2011, à 24,26 millions d'euros contre 18,90 millions d'euros au 31 décembre 2010.

#### **c - Résultat courant avant impôts**

Courant 2008, la société avait réalisé une analyse précise sur la nature de son portefeuille titres. Considérant l'adossement d'une partie du portefeuille en taux et en liquidité et, d'autre part, l'intention de conserver ce portefeuille jusqu'à son échéance, la société avait décidé un reclassement en titres d'investissement d'une partie de son portefeuille des titres de placement. Ce transfert s'est traduit au bilan par le reclassement de 2,01 milliards d'euros de titres de placement en titres d'investissement. Au 31 décembre 2011, l'encours de ce portefeuille transféré ressort à 1,03 milliard d'euros. La dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 29,06 millions d'euros est reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un impact positif de 4,16 millions d'euros dans le compte de résultat au 31 décembre 2011. Pour les mêmes raisons, il a été transféré en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, une partie du portefeuille des titres de placement pour un montant de 525 millions d'euros. La dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 1,724 million d'euros à la date de transfert est reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un effet positif de 0,09 millions d'euros sur le compte de résultat au 31 décembre 2011.

Le résultat courant avant impôt qui ressort à 27,72 millions d'euros intègre également une somme de 0,77 millions d'euros correspondant à l'étalement de la dépréciation constatée sur les titres de placement I-CIF.

## d - Résultat après impôts

Après dotation aux provisions pour risques et charges a concurrence de 1,38 million d'euros, et paiement d'un impôt sur les bénéfices de 6,96 millions d'euros, le résultat net de l'exercice 2011 s'établit à 19,38 millions d'euros contre 20,23 millions d'euro pour l'exercice 2010.

## 2 - Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2011 ressort à 22,26 milliards d'euros contre 22,40 milliards d'euros au 31 décembre 2010 soit une diminution d'environ 4%.

Les principaux mouvements sur le bilan sont les suivants :

### • A l'actif

- les créances sur établissements de crédit progressent au 31 décembre 2011 pour s'établir à 15,24 milliards d'euros contre 14,87 milliards d'euros à pareille date de l'exercice précédent, conséquence du volume important de l'encours des prêts livrés au Groupe notamment sous forme de prêts à court terme collatéralisés et sous forme de ressources « Evergreen »,
- avec un montant de 1,68 milliard d'euros au 31 décembre 2011 contre 3 milliards d'euros au 31 décembre 2010, le portefeuille d'obligations et d'autres titres à revenu fixe (autres que fonds d'Etat) enregistre une baisse de 1,32 milliard d'euros due principalement à la cession intervenue en 2011, des titres CIF Assets inscrits à l'actif de la 3CIF au 31 décembre 2010 et acquis par CIF Euomortgage au cours de l'exercice 2011,
- le poste "opérations avec la clientèle" qui apparaît en légère hausse à 2,12 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 2,03 milliards d'euros au 31 décembre 2010 regroupe les opérations effectuées avec les contreparties non bancaires et concerne principalement les concours consentis à CIFD, un prêt à l'Union Economique et Sociale pour le Logement et des prêts à des Sociétés anonymes d'HLM,
- le poste « autres actifs » qui totalise 2,11 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 1,29 milliard d'euros au 31 décembre 2010 traduit la forte hausse des dépôts de garantie qu'a effectués la 3CIF en 2011 auprès de ses contreparties sur opérations de marché à terme ceux-ci ressortant à 1,96 milliard d'euros au 31 décembre 2011 contre 1,19 milliard d'euros à pareille date de l'exercice précédent,
- le compte de régularisation qui ressort à 520,04 millions d'euros comporte principalement, à concurrence de 418,01 millions d'euros des intérêts courus et non échus sur swaps.

### • Au passif

- les dettes envers les établissements de crédit enregistrent une baisse de 3,7 milliards d'euros pour s'établir à 4,56 milliards d'euros contre 7,63 milliards d'euros au 31 décembre 2010 en raison, principalement, d'une forte diminution des emprunts de la 3CIF auprès des Filiales Opérationnelles compensée en partie par l'opération de pension de 520,32 millions d'euros réalisée avec CIF Euomortgage en décembre 2011,
- les dettes représentées par un titre sont en augmentation sensible passant de 13,12 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 16,04 milliards d'euros au 31 décembre 2011,
- les opérations avec la clientèle ressortent en diminution à 543,83 millions d'euros contre 555,225 millions d'euros au 31 décembre 2010,
- le compte de régularisation qui totalise 582,02 millions d'euros enregistre, à hauteur de 506,75 millions d'euros, des intérêts courus et non échus sur swaps.
- Déduction faite du résultat 2010 mis en distribution et après intégration de celui de l'exercice 2011, les capitaux propres s'établissent à 235,28 millions d'euros contre 233,64 millions d'euros fin 2010.

### 3 - Hors bilan

Les engagements hors bilan comprennent principalement :

- Au titre des engagements donnés :
  - des engagements de garantie pour un montant de 5,17 milliards d'euros constitués, pour l'essentiel, du montant des créances données en garantie à CIF Euromortgage dans le cadre de la souscription par cette dernière des billets à ordre émis par la 3CIF et dans le cadre des prêts à court terme collatéralisés consentis à la 3CIF par CIF Euromortgage,
  - des engagements de financement principalement constitués, à hauteur de 4,41 milliards d'euros, d'engagements de livraison au Groupe de crédits de trésorerie,
  - d'un engagement de financement du fonds de réserve de CIF Assets pour un montant de 1,06 milliard d'euros.
  
- Au titre des engagements reçus :
  - des engagements de garantie pour un montant de 6,18 milliards d'euros constitués, pour l'essentiel, du montant des créances données en garantie, à la 3CIF, dans le cadre de la souscription par cette dernière des billets à ordre émis par les Filiales Opérationnelles et dans le cadre des prêts à court terme collatéralisés consentis à ces dernières par la 3CIF.

## CAPITAL SOCIAL - FONDS PROPRES

Le capital social s'élève à la somme de 117.013.941 euros. Il est divisé en 764.797 actions d'une valeur nominale de 153 euros chacune. Il est détenu à 99,99 % par CIFD. Les membres du Conseil d'administration détiennent chacun une action. Aucun salarié ne détient de participation au capital de la 3CIF.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration propose d'affecter ainsi qu'il suit le résultat 19 376 884,79 euros :

• Dotation à la réserve légale .....	968 844,24 euros
• distribution d'un dividende de 24 euros par action, soit .....	18 355 128,00 euros
• report à nouveau du solde .....	52 912,55 euros
<b>Total égal au résultat de l'exercice .....</b>	<b>19 376 884,79 euros</b>

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices ainsi que celui sur les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices figure en annexe 1.

## INFORMATIONS DIVERSES

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, il est indiqué que les dettes fournisseurs échues ressortent, au 31 décembre 2011, à 340,21 milliers d'euros avec un paiement à 30 jours.

## ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice 2011, la 3CIF a émis, le 9 février 2012, un emprunt d'un milliard d'euros à dix huit mois.

Fin février 2012, la 3CIF a participé à la seconde opération de refinancement à long terme (LTRO) organisée par la Banque Centrale Européenne pour un montant de 3,10 milliards d'euros.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 24 avril 2012, la 3CIF a remboursé divers emprunts arrivés à échéance pour un montant de 1,92 milliard d'euros et, dans le cadre de la gestion de sa dette, au remboursement anticipé de deux autres emprunts pour un montant de 67 millions d'euros.

Notée de manière non sollicitée depuis de nombreuses années A1/P1 par Moody's Investors, la 3CIF a, le 25 janvier 2012, sollicité de cette agence une notation officielle. A cette occasion, Moody's a confirmé la note A1/P1 qu'elle attribuait, jusque là, à la 3CIF.

En raison des éléments ci-dessous relatés, la 3CIF n'a pas pu arrêter ses comptes avant le 30 avril 2012, et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a décidé une suspension de la cotation de ses titres dans l'attente d'un communiqué de la société.

Moody's a annoncé le 15 février 2012 qu'elle mettait en revue la notation de la 3CIF avec une dégradation pouvant aller jusqu'à 4 crans. Compte-tenu du rôle fondamental joué par la 3CIF dans le refinancement et les équilibres de trésorerie du groupe, c'est l'activité de ce dernier qui serait fortement impactée.

Ceci est susceptible de remettre en cause le modèle économique du CIF reposant, en l'absence de dépôts, sur un financement de marché tributaire de la qualité de sa notation.

Bien que doté d'un ratio de solvabilité de 14,7% au 31 décembre 2011, le groupe CIF entend tirer toutes les conséquences de cette remise en cause de son modèle économique. Le Conseil d'Administration de CIFD a donc décidé de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement, ou toute autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne.

Dans ce cadre, le groupe a mandaté une banque-conseil pour l'assister dans la recherche d'une solution.

Les prévisions du groupe à fin 2012 font apparaître que le CIF dispose d'un collatéral suffisant à apporter en garantie aux banques centrales pour assurer sa liquidité et faire face à ses engagements externes.

Les autorités publiques ont manifesté l'extrême attention qu'elles portent à la construction de cette solution pérenne.

Les agences de notation ont analysé très attentivement la probabilité d'un soutien public qu'elles ont estimée extrêmement élevée, l'agence Fitch modifiant le 11 mai 2012 de négative à stable sa perspective, et l'agence Moody's rehaussant très significativement la note de soutien étatique (17 mai 2012). En conséquence, elles n'ont pas modifié les notes de long terme et de court terme de la 3CIF et ont ainsi donné les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité du groupe Crédit Immobilier de France.

Le groupe Crédit Immobilier de France considère que la poursuite de ses activités reste subordonnée à la mise en place d'une solution pérenne. Compte tenu de l'ensemble des éléments à sa disposition, le groupe considère que les conditions sont réunies pour qu'une telle solution pérenne puisse se concrétiser.

## AUTORISATION D'EMETTRE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En application de l'article L.228-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 22 mai 2012, autorisé pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2012, toute émission d'emprunts obligataires à concurrence d'un montant maximum de 15 milliards d'euros ou son équivalent en devises et a délégué à son Président ainsi qu'au Directeur général délégué - chacun pouvant agir séparément - tous pouvoirs à l'effet d'émettre sur tout marché, en une ou plusieurs fois, aux époques et aux conditions de forme, taux, durée, amortissement et devises

qu'ils jugeront convenables, tous emprunts obligataires de toute nature, y compris sous forme d'EMTN ou de titres subordonnés à durée indéterminée, dans cette limite de 15 milliards d'euros.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE**

### **A - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité, une personne physique et fixe sa rémunération. Le mandat du Président ne peut excéder la durée de celui de son mandat d'administrateur.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2007, le Conseil d'administration de la 3CIF a désigné à l'unanimité Monsieur Claude Sadoun en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

A la clôture de l'exercice 2011, le Conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Claude Sadoun, Président,
- Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur,
- Monsieur Roland Chauveau, administrateur,
- Monsieur Robert del Bianco, administrateur
- Monsieur Hervé Magne, administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre Goetzinger, censeur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Magne arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée générale. Il est proposé de reconduire son mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés, figurent, conformément à l'article 225-102-1 du Code de commerce, en annexe II du présent rapport.

### **B - DIRECTION GENERALE**

Réuni le 12 décembre 2007 à l'issue de l'Assemblée générale mixte ayant modifié les statuts, le Conseil d'administration de la 3CIF a désigné à l'unanimité Monsieur Claude Sadoun en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Il a également réaffirmé son option pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général et a confirmé, à l'unanimité, Monsieur Claude Sadoun en qualité de Directeur général pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 15 mai 2003, le Conseil d'administration avait désigné, sur proposition de son Président, Monsieur Patrick Amat en qualité de Directeur général délégué et l'avait investi de l'ensemble des pouvoirs reconnus par la loi aux directeurs généraux délégués.

Messieurs Claude Sadoun et Patrick Amat sont tous deux dirigeants responsables au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

## C – REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Aux termes de l'article L225-102-1 du Code de commerce, le rapport du Conseil d'administration rend compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social ainsi que le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

L'exercice, au sein de la 3CIF, des fonctions de membres du Conseil d'administration et de la Direction générale n'ont donné lieu, au cours de l'exercice 2011, au versement, par la 3CIF, d'aucune rémunération ni avantage particulier. Les membres du Conseil d'administration, à l'exception de Monsieur Claude Sadoun et Monsieur Stéphane Bonnois, n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit de la part de CIFD, la maison mère de la 3CIF. En sa qualité de Président directeur général de CIFD, Monsieur Claude Sadoun a perçu, en 2011, de CIFD une rémunération brute de 540.000.04 euros à laquelle s'est ajoutée une réintégration sociale de 25.412.76 € et bénéficie d'un contrat de retraite par capitalisation dont la part prise en charge par l'employeur s'est élevée à 34.250.76 € euros en 2011; Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur de CIFD a perçu en 2011 de CIFD des jetons de présence au titre de l'exercice 2011 d'un montant brut total de 914.00 €. Monsieur Patrick Amat en sa qualité de Directeur financier de CIFD a perçu de CIFD une rémunération brute totale de 255.000.08 euros à laquelle s'est ajoutée une réintégration sociale de 9.522 euros. Le Directeur général délégué bénéficie également d'un contrat retraite par capitalisation dont la part prise en charge par l'employeur s'est élevée à 18.360.01 euros en 2011.

Aucun des mandataires sociaux de la 3CIF n'a bénéficié, notamment sous forme de titres de capital, d'attribution de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la 3CIF.

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale du 4 mai 2011 a renouvelé et nommé, pour une période de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

### 1° - Commissaires aux comptes titulaires :

- Mazars - Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 La Défense - Représenté par Monsieur Franck Boyer,
- PricewaterhouseCoopers Audit - 63, rue de Villiers 92220 Neuilly sur Seine - Représenté par Monsieur Pierre Clavié.

### 2° - Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Michel Barbet Massin - Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 La Défense
- Monsieur Etienne Boris - 63, rue de Villiers 92220 Neuilly sur Seine.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## ANNEXE 1

### TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2007	2008	2009	2010	2011
Situation financière en fin d'exercice (K€)					
Capital	117 014	117 014	117 014	117 014	117 014
Nombre d'actions émises	764 797	764 797	764 797	764 797	764 797
<b>Résultat global des opérations (K€)</b>					
Produits nets d'exploitation bancaire	13 716	22 090	10 094	29 301	38 363
Produits accessoires et produits nets sur cession d'immobilisations					
Résultat net avant impôt, amortissements & provisions	12 379	16 540	3 908	21 827	30 771
Impôt sur les sociétés	0	7 544	0	374	6 962
Bénéfice net après impôt, amortissements & provisions	11 751	8 973	13 708	20 233	19 377
Montant des bénéfices distribués	11 158	8 971	13 017	19 120	118 355
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (€)</b>					
Résultat net après impôt, avant amortissements & provisions	16,35	21,63	5,11	28,54	40,23
Bénéfice net après impôt, amortissements & provisions	15,37	11,73	17,92	26,46	25,34
Dividende versé à chaque action	14,59	11,73	17,02	25,00	24,00
<b>Personnel (K€)</b>					
Nombre de salariés	34	32	31	30	29
Montant de la masse salariale	2 036	2 110	2 032	2 032	2 102
Charges sociales	985	959	998	965	960

## ANNEXE 2

### TABLEAU DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

<b>Clôture exercice Mise en distribution</b>	<b>Nombre de titres rémunérés</b>	<b>Dividende (montant)</b>	<b>Revenus distribués éligibles à la réfaction de 40%</b>	<b>Revenus distribués non éligibles à la réfaction de 40 %</b>
Clôturé le 31/12/10 versé en 2011	764.797	19 119 925,00	200 ,00	19 119 725,00
Clôturé le 31/12/09 versé en 2010	764.797	13.016.844,94	136,16	13.016.708,78
Clôturé le 31/12/08 versé en 2009	764.797	8.971.068,81	93,84	8.970.974,97



### ANNEXE 3

#### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE 2011 PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### **Monsieur Claude SADOUN**

- Président Directeur Général CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT
- Président UNION D'ECONOMIE SOCIALE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE
- Président Directeur Général CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
- Administrateur SOCIETE CENTRALE DE COOPERATION IMMOBILIERE ARCADE (SA)
- Représentant permanent de l'administrateur unique GIE CIF SERVICES
- Représentant permanent du Gérant SCI 26-28 RUE DE MADRID
- Vice-président UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
- Administrateur ASSOCIATION DES SOCIETES FINANCIERES
- Administrateur GIE Arcade Services
- Président ALFI (ASSOCIATION)
- Vice-président FEDERATION HYPOTHECAIRE EUROPEENNE
- Administrateur GIE ARCADE PROMOTION
- Représentant permanent CIFD au CA de CIF IDF (SA)
- Représentant permanent ARCHE IMMOBILIER (SAS) AU CA D'ARCHE PROMOTION
- Membre du Conseil de surveillance HABITAT DEVELOPPEMENT (SCA)
- Administrateur SACICAP AIPAL

##### **Monsieur Stéphane BONNOIS**

- Président Directeur Général SACICAP MIDI MEDITERRANEE
- Administrateur CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE
- Président du directoire SOCIETE NOUVELLE D'HLM DE MARSEILLE
- Président GIE UNICIL
- Président GIE HLM UNICIL
- Directeur Général PHOCEENNE D'HABITATIONS
- DG et administrateur DOMICIL
- DG et administrateur SOFIPARCIL
- Administrateur UES-AP
- Président CIM MI
- Président du Comité d'Audit CIF MEDITERANEE

### **Monsieur Roland CHAUVEAU**

- |   |   |
|---|---|
| ▪ Administrateur                        | CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE                    |
| ▪ Vice-président                        | ASSURANCES ET CONSEILS  |
| ▪ Président Directeur Général           | SACICAP PROCIVIS Poitou-Charentes                                 |
| ▪ Président du Conseil d'administration | CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE CENTRE OUEST                          |
| ▪ Président Directeur Général           | COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HLM POITOU-CHARENTES                  |
| ▪ Administrateur                        | ADIL CHARENTES  |
| ▪ Administrateur                        | CENTRE OUEST HABITAT  |
| ▪ Administrateur                        | UNION D'ECONOMIE SOCIALE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE (UES-AP) |
| ▪ Administrateur                        | AROSH POITOU CHARENTES  |
| ▪ Administrateur                        | ADIL DEUX SEVRES  |
| ▪ Administrateur                        | ADIL VIENNE   |

### **Monsieur Robert DEL BIANCO**

- |                  |  |
|------------------|--|
| ▪ Administrateur | CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE     |
| ▪ Administrateur | CAUTION MUTUELLE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE    |
| ▪ Administrateur | PACT DU CALVADOS                                   |
| ▪ Administrateur | SYNDICAT NATIONAL DES AMENAGEURS LOTISSEURS (SNAL) |
| ▪ Administrateur | SACICAP DU CALVADOS                                |
| ▪ Administrateur | SAS EDIFIDES                                       |
| ▪ Administrateur | SA IMMO DE FRANCE NORMANDIE                        |

### **Mr Hervé MAGNE**

- |   |   |
|---|---|
| • Membre du Conseil de surveillance           | CIF EUROMORTGAGE  |
| ▪ Président directeur général                 | PROCIVIS LIMOUSIN   |
| ▪ Directeur général                           | CIF CENTRE OUEST  |
| ▪ Représentant permanent de Procivis Limousin | CENTRE OUEST HABITAT  |
| ▪ Administrateur                              | UNION D'ECONOMIE SOCIALE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE (UES-AP) |
| ▪ Administrateur                              | PROCIVIS PARTICIPATIONS   |
| ▪ Administrateur                              | CAISSE CENTRALE DU CIF  |



Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France- *CCIF*

**Comptes sociaux**

**Au 31 décembre 2011**

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF
3. HORS-BILAN
4. COMPTE DE RESULTAT
5. ANNEXE

## 1.1 BILAN ACTIF

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales, ccp		35 091	46 080	200 472
Effets publics et valeurs assimilées	3	550 435	603 796	690 499
Créances sur les établissements de crédits	1	15 236 065	14 872 387	12 701 837
Opérations avec la clientèle	2	2 123 535	2 030 995	1 754 692
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	1 681 891	2 999 206	3 366 187
Actions et autres titres à revenu variable	3	678	678	678
Participations et autres titres détenus à L.T	4	46	46	45
Parts dans les entreprises liées	4	1	776	3 259
Immobilisations incorporelles	4	266	266	266
Immobilisations corporelles	4	0	0	1
Autres actifs	5	2 111 939	1 290 571	1 152 418
Comptes de régularisation	6	520 043	557 185	595 015
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>22 259 990</b>	<b>22 401 986</b>	<b>20 465 369</b>

contre-valeur k-euros des actifs en devise

## 1.2 BILAN PASSIF

PASSIF	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dettes envers établissements de crédit	1	4 560 021	7 629 271	4 192 816
Opérations avec la clientèle	2	543 834	555 250	543 912
Dettes représentées par un titre	7	16 043 539	13 123 008	14 530 879
Autres passifs	8	226 058	150 288	142 381
Comptes de régularisation	9	582 021	644 352	763 979
Provisions	10	3 372	315	201
Dettes subordonnées	11	65 864	65 864	65 864
Fonds pour risques bancaires généraux	12	0	0	0
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>13</b>	<b>235 281</b>	<b>233 638</b>	<b>225 337</b>
Capital souscrit		117 014	117 014	117 014
Primes d'émission		52 226	52 226	52 226
Réserves		14 596	13 584	12 899
Provisions réglementées et subventions d'investissement		14 157	12 771	11 686
Report à nouveau		17 911	17 810	17 804
Résultat de l'exercice		19 377	20 233	13 708
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>22 259 990</b>	<b>22 401 986</b>	<b>20 465 369</b>

contre-valeur k-euros des passifs en devise

### 1.3 HORS- BILAN

HORS BILAN	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
Engagements de financement	14	5 484 890	2 426 457	3 264 119
Engagements de garantie	14	5 171 889	5 895 366	2 415 300
Engagements sur titres	14	129 600	95 030	1 753
Autres engagements donnés (1)		1 435 410		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Engagements de financement	14	463 382	210 000	260 000
Engagements de garantie	14	6 181 795	3 713 346	5 459
Engagements sur titres	14			10 000

(1) Titres déposés en garantie dans le cadre du « POOL 3G »

#### 1.4 COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
+ Intérêts et produits assimilés	16	1 697 784	1 710 716	2 148 201
- Intérêts et charges assimilées	17	-1 664 440	-1 693 526	-2 140 824
+ Revenus des titres à revenu variable	18	41	193	16
+ Commissions (produits)	19	2 379	2 590	2 340
- Commissions (charges)	20	-1 984	-2 706	-2 271
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	21	24	64	16
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	22	4 561	11 946	2 102
+ Autres produits d'exploitation bancaire	23	3	-1	523
- Autres charges d'exploitation bancaire	24	-5	25	-9
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>38 363</b>	<b>29 301</b>	<b>10 094</b>
- Charges générales d'exploitation	25	-11 053	-10 260	-12 162
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				-1
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>27 310</b>	<b>19 041</b>	<b>-2 069</b>
+/- Coût du risque	26	-3 046	-136	-150
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>24 264</b>	<b>18 905</b>	<b>- 2 219</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	27	3 461	2 786	5 976
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>27 725</b>	<b>21 691</b>	<b>3 757</b>
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices	28	-6 962	-374	
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-1 386	-1 084	9 951
<b>RESULTAT NET</b>		<b>19 377</b>	<b>20 233</b>	<b>13 708</b>

## **1.5 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX**

### **1- Faits marquants de la période et événements postérieurs à la clôture des comptes**

Le résultat au 31 Décembre 2011 se traduit par un bénéfice de 19 376 884,79 €.

#### **1.1 Déclassement de titres**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2008, une analyse précise a été opérée sur la nature du portefeuille titres. En conséquence, considérant d'une part, l'adossement d'une partie du portefeuille en taux et en liquidité et d'autre part, l'intention de conserver ce portefeuille jusqu'à son échéance, il a été décidé un reclassement en titres d'investissement d'une partie du portefeuille des titres de placement. Ce transfert s'est traduit au bilan par le reclassement de 2,01 milliards d'euros de titres de placement en titres d'investissement. Au 31 décembre 2011, l'encours de ce portefeuille transféré est de 1,033 milliard d'euros (note n°3). La dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 29,06 millions d'euros est reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un impact positif de 4,162 millions d'euros dans le compte de résultat au 31 décembre 2011 dans la rubrique « + / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

D'autre part, pour les mêmes raisons que précédemment, il a été transféré en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, une partie du portefeuille des titres de placement pour un montant de 525 millions d'euros. La dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 1,724 million d'euros à la date de transfert est reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un effet positif de 0,094 millions d'euros sur le compte de résultat au 31 décembre 2011.

#### **1.2 Réserves spéciales de recouvrement et Réserves spéciales de rachat**

En application du nouveau règlement de CIF Assets, pour mieux protéger les porteurs des titres contre le risque de défaillance des débiteurs, un compte de Réserve Spéciale de Recouvrement est constitué par chaque filiale cédante dans les livres de la Caisse Centrale. Au 31 décembre 2011, l'encours global est de 514,31 millions d'euros contre 509,98 millions d'euros au 31 décembre 2010, au passif du bilan.

Le compte de réserve spéciale de rachat, crée en octobre 2009 et géré par la 3CIF pour le compte de CIF Assets, a été supprimé aux termes de la modification du Règlement du Fonds intervenue en octobre 2010.

#### **1.3 SFEF**

Dans le cadre de l'article 6 II A de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie, l'Etat et les sept plus grandes banques de la place avaient créé la Société de Financement de l'Economie Française (la « Société ») dont l'objet était de consentir des prêts aux établissements de crédit. L'objectif était de permettre à ces établissements de disposer de la liquidité nécessaire au financement de l'économie. Les prêts de la Société étaient refinancés par des émissions de titres de créances qui sont garantis par l'Etat, à titre onéreux, dans les conditions définies par la loi. La SFEF avait procédé à différentes émissions obligataires qui avaient permis aux établissements adhérents de bénéficier des ressources ainsi levées. La 3CIF, avait bénéficié de ces financements pour un encours qui représentait 677,77 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces différents emprunts représentent au 31 décembre 2011 un encours de 538,70 millions d'euros.

#### **1.4 PRET A COURT TERME COLLATERALISE**

Au cours de l'exercice 2011, la 3CIF a consenti aux filiales opérationnelles du groupe divers prêts à court terme sécurisés, dans les conditions mentionnées à l'article L.211-38 du Code monétaire et financier, par la remise en pleine propriété de créances éligibles aux sociétés de crédit foncier. Au 31 décembre 2011, ces prêts représentent un encours nominal total de 1,10 milliard d'euros (2,80 milliards au 31 décembre 2010), le montant total des garanties remises s'élevant à 1,95 milliard d'euros. Ces créances ont été parallèlement remises en garantie à CIF Euromortgage, dans le cadre de prêts à court terme que cette dernière consentait elle-même à la 3CIF. Au 31 décembre 2011, la 3CIF bénéficie ainsi, de la part de CIF Euromortgage, d'un prêt à court terme collatéralisé d'un montant nominal de 1,10 milliard d'euros (2,80 milliards au 31 décembre 2010), les créances remises en garantie, représentant un surdimensionnement de 145%, soit 1,59 milliards d'euros.



### 1.5 PRET COLLATERALISE- BILLET HYPOTHECAIRE

A compter du premier trimestre 2011, un nouveau financement est accordé par la 3CIF aux filiales opérationnelles en substitution aux billets hypothécaires qu'elles émettaient précédemment et qui étaient souscrits par CIF Euromortgage. Ce nouveau financement accordé par la 3CIF prend également la forme de prêts collatéralisés pour un encours nominal total ressortant, au 31 décembre 2011 à 2,47 milliards d'euros, le montant total des garanties remises s'élevant à 4,23 milliards d'euros. Les créances remises en garantie par les filiales opérationnelles sont ensuite mobilisées par la 3CIF par billets hypothécaires auprès de CIF Euromortgage. Au 31 décembre 2011, CIF Euromortgage détient un billet à ordre émis par la 3CIF d'un montant nominal de 2,4 milliards d'euros, les créances ainsi mobilisées représentant un surdimensionnement de 142%, soit 3,57 milliards d'euros

### 1.6 CONVENTION DE REMUNERATION COMPLEMENTAIRE DE TRESORERIE

Tout au long de l'exercice 2011, CIF Euromortgage a conclu avec la 3CIF un certain nombre d'opérations de trésorerie : prêts à terme, prises en pension, souscriptions de certificats de dépôts. Conclues à court terme compte tenu du niveau de notation de la 3CIF, ces opérations ont été rémunérées sur la base des placements à très court terme. Régulièrement renouvelées à leur échéance, ces opérations ont, en réalité, permis à la 3CIF de disposer de ressources stables sur l'ensemble de l'exercice. Afin de permettre à CIF Euromortgage d'obtenir une rémunération plus conforme à la durée réel de ces placements auprès de la 3CIF et de limiter le gap entre le coût des ressources qu'elle a levées au cours de l'année 2011 et celui de ses placements auprès de la 3CIF, les deux établissements ont renouvelé la convention de rémunération complémentaire qu'elles avaient initialement conclue au titre de l'exercice 2009. Ainsi, au titre de l'exercice 2011, la 3CIF a versé à CIF Euromortgage un complément de rémunération de 17,52 millions d'euros.

### 1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En raison des éléments ci-dessous relatés, la 3CIF n'a pas pu arrêter ses comptes avant le 30 avril 2012, et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a décidé une suspension de la cotation de ses titres dans l'attente d'un communiqué de la société.

Moody's a annoncé le 15 février 2012 qu'elle mettait en revue la notation de la 3CIF avec une dégradation pouvant aller jusqu'à 4 crans. Compte-tenu du rôle fondamental joué par la 3CIF dans le refinancement et les équilibres de trésorerie du groupe, c'est l'activité de ce dernier qui serait fortement impactée.

Ceci est susceptible de remettre en cause le modèle économique du CIF reposant, en l'absence de dépôts, sur un financement de marché tributaire de la qualité de sa notation.

Bien que doté d'un ratio de solvabilité de 14,7% au 31 décembre 2011, le groupe CIF entend tirer toutes les conséquences de cette remise en cause de son modèle économique. Le Conseil d'Administration de CIFD a donc décidé de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement, ou toute autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne.

Dans ce cadre, le groupe a mandaté une banque-conseil pour l'assister dans la recherche d'une solution.

Les prévisions du groupe à fin 2012 font apparaître que le CIF dispose d'un collatéral suffisant à apporter en garantie aux banques centrales pour assurer sa liquidité et faire face à ses engagements externes.

Les autorités publiques ont manifesté l'extrême attention qu'elles portent à la construction de cette solution pérenne.

Les agences de notation ont analysé très attentivement la probabilité d'un soutien public qu'elles ont estimée extrêmement élevée, l'agence Fitch modifiant le 11 mai 2012 de négative à stable sa perspective, et l'agence Moody's rehaussant très significativement la note de soutien étatique (17 mai 2012). En conséquence, elles n'ont pas modifié les notes de long terme et de court terme de la 3CIF et ont ainsi donné les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité du groupe Crédit immobilier de France.

Le groupe Crédit immobilier de France considère que la poursuite de ses activités reste subordonnée à la mise en place d'une solution pérenne. Compte tenu de l'ensemble des éléments à sa disposition, le groupe considère que les conditions sont réunies pour qu'une telle solution pérenne puisse se concrétiser.

## **2- Principes et méthodes de présentation**

### **2.1 Continuité de l'exploitation**

Bien que doté d'un ratio de solvabilité de 14,7% au 31 décembre 2011, le groupe CIF entend tirer toutes les conséquences de la remise en cause de son modèle économique par les agences de notation. Le Conseil d'Administration de CIFD a donc décidé de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement, ou toute autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne.

Les prévisions du groupe à fin 2012 font apparaître que le groupe CIF dispose d'un collatéral suffisant à apporter en garantie aux banques centrales pour assurer sa liquidité et faire face à ses engagements externes.

Les autorités publiques ont manifesté l'extrême attention qu'elles portent à la construction de cette solution pérenne.

Les agences de notation ont analysé très attentivement la probabilité d'un soutien public qu'elles ont estimée extrêmement élevée, l'agence Fitch modifiant le 11 mai 2012 de négative à stable sa perspective, et l'agence Moody's rehaussant très significativement la note de soutien étatique (17 mai 2012). En conséquence, elles n'ont pas modifié les notes de long terme et de court terme de la 3CIF, et ont ainsi donné les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité du groupe Crédit immobilier de France.

Le groupe CIF considère que la poursuite de ses activités reste subordonnée à la mise en place d'une solution pérenne. Compte tenu de l'ensemble des éléments à sa disposition, le groupe considère que les conditions sont réunies pour qu'une telle solution pérenne puisse se concrétiser. La société estime que la convention comptable de continuité d'exploitation est justifiée au 31 décembre 2011.

### **2.2 Principes généraux**

La présentation retenue pour le bilan et le compte de résultat est conforme au règlement n° 2000-03 du CRC relatif aux documents de synthèse sociaux.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 sont conformes aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité, permettant de refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité dans une perspective de continuité d'activité. La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la Banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Toutefois, lorsque la partie de la trésorerie liée aux opérations d'intermédiation gérée par la salle des marchés en incluant des instruments dérivés présente une perte potentielle sur la position nette globale en date d'arrêt, une provision pour risques et charges est constituée.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle de l'inscription à la valeur nominale.

Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

## 2.3 Présentation des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif avec les arrêts au 31 décembre des deux dernières années précédentes.

## 2.4 Notes aux Etats Financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros (sauf mention particulière).

## 3 -Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 3.1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quelle que soit la nature de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie : engagements de financement.

Le règlement 2002-03 du CRC (et l'avis 2002-04 du CNC), relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés à des conditions hors marché d'une part, et à déclasser les encours douteux présentant un risque avéré, présumé par une ancienneté de plus d'un an en encours douteux compromis d'autre part.

### 3.2 NATURES DE DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

#### A) Dépréciations individualisées sur activité de crédit

- Dépréciations en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations sont dotées au compte de résultat, au poste : *Coût du risque*.

Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'exams réguliers, dossier par dossier et, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

- Dépréciations des intérêts

Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Le règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement 2005-03, qui impose le calcul actuariel des dépréciations pour risques de crédits avérés, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation entre les normes françaises et les normes IFRS, le Groupe CIFD a choisi de comptabiliser les intérêts sur encours douteux compromis dès l'exercice 2005.

### **B) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)**

Pour compléter la couverture générale de ses risques et principalement l'évolution des « spreads » de contrepartie, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a constitué un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt. Au 31 décembre 2008 ce fonds atteignait 10 672 K€ et a été intégralement repris au 31 décembre 2009 et est donc toujours nul au 31 décembre 2011.

### **C) Provision Retraite**

Une provision est constituée pour couvrir les charges liées aux indemnités de départ en retraite du personnel. La Caisse Centrale doit en effet faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activité, selon les modalités fixées par la Convention Collective qui lui est applicable et conformément à la loi portant sur la réforme des retraites du 21 août 2003, selon laquelle la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint son âge de départ à la retraite, indépendamment du nombre de trimestres cotisés. A ce titre, ont été provisionnées dans les comptes les indemnités de départ en retraite dues à l'ensemble du personnel, qui s'élèvent à 39 342€ au 31 décembre 2011.

## **3.3 CRÉANCES, DETTES ET ENGAGEMENTS LIBELLÉS EN DEVICES**

Les créances, dettes et engagements de hors bilan sont convertis aux cours de change officiels en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

## **3.4 PORTEFEUILLE-TITRES**

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a appliqué les règles définies dans le règlement n°90-01 relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement n° 95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n° 2000-02 du 4 juillet 2000, n° 2002-01 du 12 décembre 2002, n° 2005-01 du 3 novembre 2005, n° 2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

- **Titres de transaction :**

Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

La Caisse Centrale ne détient aucune position en portefeuille de titres de transaction.

- **Titres de placement :**

Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n°88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

- **Titres de l'activité de portefeuille :**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

- **Titres d'investissement :**

Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition soit comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : *Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.*

Conformément à la réglementation, les titres d'investissement ne sont pas dépréciés à hauteur des moins-values latentes sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en : Résultat sur actifs immobilisés ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dépréciation est classée en *coût du risque.*

- **Autres titres détenus à long terme**

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que la Caisse Centrale entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : *Revenus des titres à revenu variable*.

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciations, sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : *Gains nets sur actifs immobilisés*.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

- **Méthode de valorisation des titres acquis :**

De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel, des cours manuels peuvent être retenus.

Si le cas échéant aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir de la saisie manuelle d'un échéancier de flux.

### **3.5 IMMOBILISATIONS ET CHARGES DIFFERÉES OU A ETALER**

Le règlement 2002-10 du CRC, complété par les règlements 2003-07 et 2004-06, par l'avis 2004-15 du CNC ainsi que les avis du comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La Caisse Centrale a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur les durées suivantes :

Logiciels	3 ans à 8 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans
Mobilier : meubles anciens	non amortissable
Œuvres d'art	non amortissable
Agencements de locaux	10 ans
Installations téléphoniques	5 ans
Installations générales techniques	15 ans
Agencement salles de coffre	20 ans

Par ailleurs, l'avis N° 2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### **3.6 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **3.7 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires, ainsi que les frais d'émission, sont désormais amortis de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : *Emprunts obligataires et autres titres à revenu fixe*.

### **3.8 DETTES SUBORDONNÉES**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **3.9 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME FERMES ET CONDITIONNELS**

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié.

L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

### **A) Opérations d'échange de taux :**

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- Micro couverture (couverture affectée)
- Macro couverture (gestion globale de bilan)
- Positions spéculatives
- Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

La Caisse Centrale n'a aucune position spéculative.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

La Caisse Centrale ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

### **B) Opérations d'échange de devises**

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

### **C) Options (taux, change, actions) et contrats à terme**

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restants dus des notionnels.

La Caisse Centrale a classé l'ensemble de ses opérations optionnelles et contrats à terme en couverture affectée.

Conformément au règlement n°2004-16 du CRC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, la Caisse Centrale a indiqué au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instruments les plus ou moins-values au 31/12/2011.

### **D) Méthode de valorisation des instruments financiers à terme :**

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.



Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans le compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur à la date d'évaluation pour un actif détenu et le cours vendeur pour un actif destiné à être acheté. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Caisse Centrale estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

### **3.10 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 15 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges.

Instaurée par la quatrième loi de finance rectificative pour 2011, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France est assujettie à la contribution exceptionnelle et temporaire de 5%, ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 01 janvier 2006, la Caisse Centrale Crédit Immobilier de France est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

#### **4 – Solidarité financière du groupe CIFD**

Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France, de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir la liquidité et la solvabilité de celles-ci.

Dans ce but, chacune des filiales, dont la Caisse Centrale et à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

## 5.1 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

## 5.1.1 CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	PASSIF	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Créances à vue</b>	<b>81 313</b>	<b>373 529</b>	<b>2 609 443</b>	<b>Dettes à vue</b>	<b>58 433</b>	<b>72 861</b>	<b>800 320</b>
comptes ordinaires	80 984	373 360	394 290	comptes ordinaires	58 387	72 835	35 280
prêts et pension au jour le jour	329	169	2 215 153	emprunts au jour le jour	46	26	765 040
titres reçus en pension livrée	0	0	0	titres donnés en pension livrée	0	0	0
valeurs non imputées	0	0	0	autres sommes dues	0	0	0
<b>Créances à terme</b>	<b>15 154 752</b>	<b>14 498 858</b>	<b>10 092 394</b>	<b>Dettes à terme</b>	<b>4 501 588</b>	<b>7 556 410</b>	<b>3 392 496</b>
prêts à terme	15 153 226	14 497 332	10 090 869	emprunts à terme	3 981 247	7 556 410	2 392 241
titres reçus en pension livrée	0	0	0	titres donnés en pension livrée	520 341		1 000 255
valeurs non imputées	0	0	0				
prêts participatifs	0	0	0				
autres prêts subordonnés	1 526	1 526	1 525				
<b>TOTAL</b>	<b>15 236 065</b>	<b>14 872 387</b>	<b>12 701 837</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 560 021</b>	<b>7 629 271</b>	<b>4 192 816</b>
<i>dont créances rattachées</i>	<i>27 056</i>	<i>16 909</i>	<i>16 679</i>	<i>dont dettes rattachées</i>	<i>3 015</i>	<i>2 602</i>	<i>6 924</i>

Au 31/12/2011, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur établissements de crédit, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Elle n'a constitué à ce jour aucune dépréciation enregistrée à l'actif du bilan au titre de son activité de prêt interbancaire et vis à vis du réseau du Crédit Immobilier de France.

## 5.2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	PASSIF	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Créances commerciales	0	0	0	Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0
Autres concours à la clientèle	2 064 809	1 957 517	1 724 580	à vue	0	0	0
crédits à l'exportation	0	0	0	à terme	0	0	0
crédits de trésorerie	5 163	5 392	5 605				
crédits à l'équipement	0	0	0	Autres dettes	10 525	26 994	35 924
crédits à l'habitat	0	0	0				
prêts participatifs	2 916	3 402	3 887	à vue	10 525	26 994	35 924
autres prêts subordonnés			0	titres donnés en pension livrée	0	0	0
titres reçus en pension livrée	0	0	0	autres dettes à vue	0	0	0
prêts à la clientèle financière	2 026 480	1 909 145	1 677 392				
autres concours à la clientèle	30 250	39 578	37 696				
Comptes ordinaires débiteurs	57 629	72 324	28 334	à terme	533 309	528 256	507 988
Créances douteuses sur la clientèle	1 412	1 467	2 052				
Opérations d'affacturage	0	0	0	titres donnés en pension livrée	19 000	18 271	17 543
Dépréciation créances douteuses	-313	-313	-274	autres dettes à terme	514 309	509 985	490 445
<b>TOTAL</b>	<b>2 123 535</b>	<b>2 030 995</b>	<b>1 754 692</b>	<b>TOTAL</b>	<b>543 834</b>	<b>555 250</b>	<b>543 912</b>
<i>dont créances rattachées</i>	6 478	3 627	1 965	<i>dont dettes rattachées</i>	9 703	8 974	8 246

Au 31/12/2011, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur la clientèle, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Parmi les « créances sur la clientèle » figurent principalement :

- Un prêt consenti à l'Union Economique et Sociale pour le Logement (U.E.S.L) qui représente les organismes collecteurs du 1% Logement.
- Des prêts consentis à des S.A. d'H.L.M pour 5 027 932 euros.

Le prêt consenti à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est classé en créances douteuses. La quote-part susceptible de ne pas être recouvrée est dépréciée à 100% et s'élève à 313 K€.

### 5.3 PROTEFEUILLE TITRES

	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & autres titres à revenu fixe	Actions & autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres de transaction	0	0	0	0
Titres de placement	33 135	650 989	678	684 802
Titres d'investissement (1)	517 300	1 030 903	0	1 548 203
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>550 435</b>	<b>1 681 891</b>	<b>678</b>	<b>2 233 004</b>
<i>dont créances rattachées</i>	9 894	11 238	0	21 133
<i>dont surcotes/décotes sur titres de placement</i>		-411	0	-411
<i>dont surcotes/décotes sur titres d'investissement</i>	0	-863	0	-863
<i>dont titres prêtés</i>	0	0	0	0
<i>dont titres donnés en pension livrés (nominal +/-S/D)</i>		539 341	0	
<i>dont titres cotés</i>		1 680 059	0	
<i>dont titres émis par des organismes publics</i>	540 541	0		
<i>dont titres participatifs</i>		0		
<i>dont autres titres subordonnés</i>		0		

Le portefeuille de titres de placement classé dans la catégorie « obligations et autres titres à revenu fixe » est composé de RMBS et obligations diverses.

Le poste « Actions et autres titres à revenu variable » se compose exclusivement d'actions.

Les titres de placement privés sont dépréciés à hauteur des moins-values latentes, soit 1 417 K€ au 31 décembre 2011.

(1) La valorisation de l'ensemble du portefeuille des Titres d'Investissement est de 1 407 293 K€ en sachant que les Parts de CIF Assets sont valorisées au pair.

#### 5.4 ACTIF MOBILISE

	<b>BRUT 31/12/2010</b>	<b>ACQUISITIONS ou TRANSFERT</b>	<b>CESSIONS ou REMBOURSEMENTS ou Impact taux de change</b>	<b>BRUT 31/12/2011</b>	<b>DEPRECIATIONS AMORTISSEMENTS</b>	<b>NET 31/12/2011</b>
Titres de participation et parts sur entreprises liées	6 398	0	0	6 398	6 352	46
Immobilisations incorporelles	1 709	0	0	1 709	1 443	266
Immobilisations corporelles	189	0	0	189	189	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 296</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 296</b>	<b>7 984</b>	<b>312</b>

## 6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Forme juridique	Capitaux propres	Capital	% détenu	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	PNB ou C.A	Dividendes Perçus en 2010	Résultat du dernier exercice clos	Date de clôture
<b>A FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>6 351</b>	<b>&lt;3 310</b>						
<b>A.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS (+50%)</b>												
<b>A.2 PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>												
CIF Services	GIE	-2 445	2	18,75%	<1	<459	3 424	0	26 185	0	-947	31/12/2011
GIE I-CIF	GIE	-8 998	20 000	31.75%	6 350	<2 851	32 563	0	30 534	0	-11 227	31/12/2011
<b>B FILIALES ET PART. NON REPRISES EN A</b>					<b>47</b>	<b>45</b>						
<b>B.1 FILIALES NON REPRISES EN A</b>												
a. filiales françaises												
b. filiales étrangères												
<b>B.2 PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A</b>												
a. filiales françaises					1	1				0		
b. filiales étrangères					46	44				0		
<b>TOTAL</b>					<b>6 398</b>	<b>&lt;3 265</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		

**7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS & AMORT	MONTANT NET
Frais d'établissement			
- frais de constitution			
- frais de premier établissement			
- frais d'augmentation de capital & opérations diverses			
Frais de recherche et développement			
- travaux de recherche fondamentale			
- recherche appliquée			
- développement expérimental			
Fonds commercial			
Certificat d'association FGD	266	0	266
Autres	1 442	-1 442	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 708</b>	<b>-1 442</b>	<b>266</b>

**8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS & AMORT	MONTANT NET
Agencements et installations			0
Matériel de Bureau et informatique			0
Mobilier de bureau	189	-189	0
Matériel de transport			0
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>-189</b>	<b>0</b>

**9. AUTRES ACTIFS**

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Instruments conditionnels achetés	130 063	92 771	86 852
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	428	0	0
Créances relatives au report en arrière des déficits	0	0	0
Autres débiteurs divers	4 347	3 341	5 901
Stocks et emplois divers	0	0	0
Autres actifs divers	1 976 980	1 194 400	1 059 634
Créances douteuses nettes	221	221	221
Créances rattachées	121	59	31
Dépréciation créances douteuses	-221	-221	-221
<b>TOTAL</b>	<b>2 111 939</b>	<b>1 290 571</b>	<b>1 152 418</b>

Les opérations retracées sur la ligne « autres actifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

Les créances douteuses sont relatives à des taxes étrangères retenues à la source au cours d'exercices antérieurs. Elles sont intégralement dépréciées.



## 9.1 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
- Comptes d'encaissement	0	0	0
- Comptes d'ajustement (1)	42 648	30 520	0
- Comptes d'écart (2)	17 662	20 093	23 423
- Pertes Potentielles	0	0	0
- Pertes sur instruments de couverture (3)	12 233	16 660	16 663
- Primes des titres à revenu fixe - Obligations	15 857	23 008	33 674
- Charges à répartir	8 201	13 287	16 548
- Charges constatées d'avance	5 429	8 035	6 539
- Produits à recevoir (4)	418 013	445 581	498 168
- Divers	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>520 043</b>	<b>557 185</b>	<b>595 015</b>

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan

(2) Il s'agit principalement du solde des pertes sur OAT utilisés comme instruments de couverture, classés, avant leur cession, en titres de placement.

(3) Ce solde représente le cumul des soultes sur swaps perdantes après étalement de la période.

(4) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps.

Le montant non amorti des primes de remboursement sur titres émis est nul.

### 9.1.1 7 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Bons de caisse	0	0	0
Titres du marché interbancaires & T.C.N	13 895 919	10 311 296	10 728 627
Emprunts obligataires	2 147 620	2 811 712	3 802 252
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>16 043 539</b>	<b>13 123 008</b>	<b>14 530 879</b>
dont dettes rattachées	176 009	149 929	131 259

Devise d'émission	DEV	En milliers de devises			En milliers d'euros	
		Montant au 31/12/2010	Emissions /réescompte	Échéance/ Rachat /réescompte	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2011
<b>TITRES MARCHE</b>						
INTERBANCAIRE EMIS	EUR		30 068 000	27 598 000	2 470 000	2 470 000
TCN EMIS	EUR	10 067 763	76 596 832	75 508 528	11 156 067	11 156 067
TCN EMIS	GBP	17 850			17 850	21 369
TCN EMIS	HK					
TCN EMIS	D	-			-	-
TCN EMIS	JPY	8 000 000	1 000 000		9 000 000	89 820
TCN EMIS	USD	28 000		22 000	6 000	4 637
TCN EMIS	PLN	60 000			60 000	13 459
TCN EMIS	CZK	884 516		379 330	505 186	19 591
TCN EMIS	CHF	-			-	-
TCN EMIS	EU					11 304 943
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>R</b>	2 494 133		655 043	1 839 090	1 839 090
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	JPY	0			0	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	US					
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	D	328 000			328 000	253 497
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>						<b>2 092 587</b>
<b>Total des valeurs nominales</b>						<b>15 867 530</b>
Dettes Rattachées						176 009
<b>DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</b>						<b>16 043 539</b>

## 10. AUTRES PASSIFS

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Instruments conditionnels vendus	130 880	92 856	86 137
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0
Dettes de titres empruntés	0	0	0
Créditeurs divers (1)	7 903	1 450	965
Autres passifs divers	87 267	55 976	55 274
Dettes rattachées	8	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>226 058</b>	<b>150 288</b>	<b>142 381</b>

Les opérations retracées sur la ligne « autres passifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

(1) Au 31 décembre 2011 les dettes fournisseurs sont de 340K€ avec un paiement à 30 jours.

### 10.1 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
- Comptes d'encaissement	0	0	0
- Comptes d'ajustement (1)			15 106
- Comptes d'écart (2)	27 372	31 292	36 086
- Gains Potentiels	0	0	0
- Gains sur instruments de couverture (3)	45 664	69 571	98 034
- Produits constatés d'avance (4)	2 096	3 811	5 919
- Charges à payer (5)	506 748	539 538	608 692
- Divers (6)	141	140	142
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>582 021</b>	<b>644 352</b>	<b>763 979</b>

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan.

(2) Le solde représente le cumul des gains sur OAT utilisés comme instruments de couverture.

(3) Ce solde correspond à hauteur de 44 159K€ au solde des soultes de swaps gagnantes, après étalement de la période.

(4) Dont solde restant à étaler de :

- frais de remboursement anticipé 1 459K€,
- primes de couverture : 570K€
- primes d'émission sur titres à revenu fixe : 68K€

(5) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps.

(6) Il s'agit du compte de séquestre Lehman Brothers.

## 10.2 PROVISIONS et DEPRECIATIONS

MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS						
	CLOTURE 31/12/2010	DOTATIONS	REPRISES		AUTRES MOUVEMENTS	CLOTURE 31/12//2011
			UTILISEES	NON UTILISEES		
<b>PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF</b>						
- Effets publics et assimilés	1 668			73	0	1 595
- Créances sur établissements de crédit	0					0
- Créances sur la clientèle	313					313
- Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : placement	4 402	898		3 883		1 417
- Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : investissement	10 880			4 164		6 716
- Titres de participations, parts dans les entreprises liées	5 576	775				6 351
- Immobilisations incorporelles et corporelles	0					0
- Actions propres	0					0
- Autres actifs	221					221
<b>TOTAL</b>	<b>23 060</b>	<b>1 673</b>		<b>8 120</b>	<b>0</b>	<b>16 614</b>
- dont provisions constituées au titre du risque pays	0	0	0	0	0	
<b>AUTRES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>						
- provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0					0
- provisions pour risque pays	0					0
- provisions pour risque sur opérations de promotion immobilière	0					0
- provisions pour charges de retraite	38	39		38		39
- autres provisions pour risques et charges	0	0				0
- dont provisions pour restructuration	0					0
- dont provisions pour situation nette de participations (1)	277	3 046				3 323
- dont provisions pour impôts	0			0		0
- dont provisions pour litige	0	10				10
- dont autres provisions pour risques et charges	0					0
	<b>315</b>	<b>3 095</b>		<b>38</b>		<b>3 372</b>

(1) la variation de la dépréciation sur situation nette a été calculée sur la base de comptes provisoires des GIE

## 11. Dettes subordonnées : DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

L'évolution de ce poste est retracée dans le tableau suivant :

Postes	Solde au 31 décembre 2010	Augmentations	Diminutions	Solde au 31 décembre 2011
Fonds de capitalisation	65 864			65 864

Le Fonds de Capitalisation a été alimenté durant les premières années de la 3CIF par une participation des emprunteurs calculée au prorata des concours à moyen et long terme mis à leur disposition par la Caisse Centrale. Cette participation était de 1 à 2 % du montant nominal des prêts mis en place selon la durée des concours alloués.

Le fonds appartient aux emprunteurs. Il est toutefois destiné à être converti en capitaux permanents sous forme d'augmentations de capital ou de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (T.S.D.I.) au rythme et dans les conditions proposés à l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale par le Conseil d'Administration.

## 12. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Au 31 décembre 2009, le fonds pour risques bancaires généraux avait été repris en totalité.

## 13. CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT (ET HORS FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX)

Postes	Solde au 31 décembre 2010	Augmentations	Diminutions	Solde au 31 décembre 2011	Projet d'affectation du résultat 2011
Capital	117 014			117 014	
Primes d'émission	52 226			52 226	
Réserve légale	7 727	1 011		8 738	969
Réserve réglementée	0			0	
Provisions réglementées	12 771	1 386		14 157	
Réserves ordinaires	5 858			5 858	
Report à nouveau	17 809	102		17 911	53
Résultat	20 233	19 377	-20 233	19 377	-19 377
<b>Total</b>	<b>233 638</b>	<b>21 876</b>	<b>-20 233</b>	<b>235 281</b>	<b>-18 355</b>
Distribution de dividendes					18 355
Nombre d'actions émises	764 797			764 797	
Valeur nominale en euros	153			153	

Le capital social de la Caisse est composé au 31 décembre 2010 de 764 797 actions d'une valeur nominale de 153 euros. Il est détenu à 99,89% par Crédit Immobilier de France Développement.

**INFORMATIONS SUR LES POSTES D'ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

14 HORS BILAN HORS I.F.A.T. (Instruments Financiers A Terme)			
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements donnés (1)</b>			
Engagements de financement	<b>5 484 890</b>	<b>2 426 457</b>	<b>3 264 119</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	4 415 651	1 586 101	2 494 620
Engagements en faveur de la clientèle	1 069 239	840 356	769 499
Engagements de garantie	<b>5 171 889</b>	<b>5 895 366</b>	<b>2 415 300</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 171 009	5 894 486	2 414 261
Engagements d'ordre de la clientèle	880	880	1 039
Engagements sur titres	<b>129 600</b>	<b>95 030</b>	<b>1 753</b>
Titres acquis avec faculté de rachat reprise			
Autres engagements donnés	129 600	95 030	1 753
Autres engagements donnés			
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres			
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de Financement	<b>463 382</b>	<b>210 000</b>	<b>260 000</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	463 382	210 000	260 000
Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de Garantie	<b>6 181 795</b>	<b>3 713 346</b>	<b>5 459</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 181 795	3 713 346	5 459
Engagements sur Titres			
Titres vendus avec faculté de rachat reprise			
Autres engagements reçus			10 000
Autres engagements reçus			
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres			
<b>Engagements douteux</b>			
<b>Engagement de retraite</b>			

<b>(1) Dont : Engagements donnés / Entreprises liées :</b>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement	4 415 000	1 585 450	3 263 149
Engagements de garantie	5 162 099	0	689

15 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME	31/12/2011			31/12/2010	31/12/2009
	opérations de couverture	opérations de gestion de position	Total	Total	Total
<b>Opérations de taux</b>	<b>183 026 599</b>		<b>183 026 599</b>	<b>180 380 673</b>	<b>175 754 787</b>
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>	<b>183 026 599</b>		<b>183 026 599</b>	<b>180 380 673</b>	<b>175 754 787</b>
opérations fermes	<b>173 680 442</b>		<b>173 680 442</b>	<b>171 259 695</b>	<b>165 573 745</b>
swaps	171 889 942		171 889 942	168 795 195	163 832 595
accords de taux futurs	1 790 500		1 790 500	2 464 500	1 741 150
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles	<b>9 346 157</b>		<b>9 346 157</b>	<b>9 120 978</b>	<b>10 181 042</b>
options	79 178		79 178	81 993	83 672
contrat de taux plafond et plancher	9 266 979		9 266 979	9 038 985	10 097 370
<i>Dont : Instruments conditionnels achetés</i>	4 695 637		4 695 637	4 576 087	5 066 947
<i>Dont : Instruments conditionnels vendus</i>	4 571 342		4 571 342	4 462 898	5 030 423
<b>Opérations de change</b>	<b>363 403</b>		<b>363 403</b>	<b>385 273</b>	<b>542 896</b>
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>	<b>363 403</b>		<b>363 403</b>	<b>385 273</b>	<b>542 896</b>
opérations fermes					
swaps financiers et swaps de change	363 403		363 403	385 273	542 896
accords de taux futurs					
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles					
options					
contrat de taux plafond et plancher					
<b>Autres opérations</b>					
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>					
opérations fermes					
swaps					
accords de taux futurs					
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles					
options					
contrat de taux plafond et plancher					



VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME	31/12/2011		31/12/2010		31/12/2009	
	Opérations de couverture		Opérations de couverture		Opérations de couverture	
	Nominal	Valorisation	Nominal	Valorisation	Nominal	Valorisation
Swaps de taux	171 889 942	-263 703	168 795 195	-218 899	163 832 595	-148 372
Accords de taux futurs	1 790 500	-1 845	2 464 500	-283	1 741 150	-51
Options	79 178	-673	81 993	-963	83 672	-1 098
Contrats de taux plafond et plancher	9 266 979	30	9 038 985	707	10 097 370	1 278
Cross Currency Swaps	363 403	37 735	385 273	21 982	542 896	-27 232
<b>TOTAL</b>	<b>183 390 002</b>	<b>-228 456</b>	<b>180 765 946</b>	<b>-197 456</b>	<b>176 297 683</b>	<b>-175 475</b>

La juste valeur des instruments est déterminée par applications de modèles et techniques d'évaluation.

## 16 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

16 INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Etablissement de crédit	1 377 040	1 285 981	1 663 357
Clientèle	273 213	384 237	374 601
Obligations et autres titres à revenu fixe	47 030	40 465	110 243
Autres produits assimilés	501	33	
<b>TOTAL</b>	<b>1 697 784</b>	<b>1 710 716</b>	<b>2 148 201</b>

17 INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Etablissement de crédit	-1 275 421	-1 334 332	- 1 747 631
Clientèle	3 819	-33 105	-48 376
Obligations et autres titres à revenu fixe	-392 762	-326 015	-344 741
Dettes subordonnées	-76	-74	-76
Autres charges assimilées	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 664 440</b>	<b>-1 693 526</b>	<b>-2 140 824</b>

**18 REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE**

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Revenus des participations & autres titres LT	41	193	16
Revenus des parts dans entreprises liées (1)			
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>193</b>	<b>16</b>

**19 COMMISSIONS PRODUITS**

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Opérations avec établissements de crédit	78	451	315
Opérations avec la clientèle			
Opérations sur titres	0	0	0
Opérations de change	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers	2 301	2 139	2 025
Autres commissions	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 379</b>	<b>2 590</b>	<b>2 340</b>

**20 COMMISSIONS CHARGES**

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Opérations avec établissements de crédit	- 506	-1 085	-729
Opérations avec la clientèle	0	0	0
Opérations sur titres	-24	-246	-65
Opérations de change	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers	-1 454	-1 375	- 1 477
Autres commissions	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 984</b>	<b>-2 706</b>	<b>-2 271</b>

**21 GAIN OU PERTE SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION**

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Opérations sur titres de transaction	0	0	0
Opérations de change	24	64	16
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>64</b>	<b>16</b>

**22 GAIN OU PERTE SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Titres de placement</b>	<b>4 561</b>	<b>11 946</b>	<b>2 102</b>
plus et moins-values réalisées	1 576	10 912	2 895
dotations et reprises sur dépréciation	2 985	1 034	-793
frais d'acquisition	0	0	0
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
plus et moins-values réalisées	0	0	0
dotations et reprises sur dépréciation	0	0	0
frais d'acquisition	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 561</b>	<b>11 946</b>	<b>2 102</b>

**23 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Activité immobilière	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0
Divers (1)	3	-1	523
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>	<b>523</b>

**24 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Activité immobilière	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0
Charges refacturées	0	0	0
Divers	-5	26	-9
<b>TOTAL</b>	<b>-5</b>	<b>26</b>	<b>-9</b>

<b>25 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>			
	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>-3 568</b>	<b>-3 417</b>	<b>-3 491</b>
Salaires et traitements	-2 102	-2 032	-2 032
Charges sociales	-960	-965	-998
Intéressement et participation	-227	-124	-158
Autres	-278	-291	-290
Dotations et reprises de provisions	-1	-5	-13
Refacturations	0	0	0
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>-8 758</b>	<b>-8 113</b>	<b>-9 941</b>
Impôt et taxes	-1 563	-861	- 1 958
Services extérieurs	-7 195	-7 252	-7 983
Autres	0	0	0
<b>Dotations et reprises de provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Refacturations</b>	<b>1 273</b>	<b>1 270</b>	<b>1 270</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-11 053</b>	<b>-10 260</b>	<b>-12 162</b>

<b>EFFECTIF</b>			
	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Effectifs salariés	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>31</b>
Direction et cadres	25	27	29
Agents de maîtrise			
Collaborateurs	3	3	2
Effectifs utilisés	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>31</b>

La Caisse Centrale n'a versé aucun jeton de présence aux membres du Conseil d'administration au cours des trois derniers exercices.

Aucune rémunération, avance ni crédit n'a été accordé aux dirigeants et membres du Conseil d'Administration.

<b>CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>			
	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Taxe Professionnelle	0	0	0
Honoraires	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**26 VENTILATION DU COÛT DU RISQUE**

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Coût du risque sur établissements de crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
<b>Coût du risque sur la clientèle</b>	<b>-3 046</b>	<b>-136</b>	<b>-150</b>
dotations nettes aux provisions & dépréciations	-3 046	-136	-150
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
coût FGAS	0	0	0
<b>Coût du risque sur portefeuille titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
<b>Coût du risque sur autres opérations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-3 046</b>	<b>-136</b>	<b>-150</b>

**27 GAIN OU PERTE SUR ACTIFS IMMOBILISES**

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 461</b>	<b>2 786</b>	<b>5 976</b>
plus et moins values réalisées			0
dotations et reprises sur dépréciations	3 461	2 786	5 976
<b>Immobilisations incorporelles</b>			0
<b>Immobilisations corporelles</b>			0
<b>TOTAL</b>	<b>3 461</b>	<b>2 786</b>	<b>5 976</b>

**28 IMPOTS SUR LES BENEFICES**

	base	taux d'imposition	Impôt
<b>Impôt afférant au résultat courant</b>			
taux normal	19 355	34,31	-6 660
taux réduit des plus-values à long terme	0	0	0
<b>Contribution IS de 5%</b>	<b>6 451</b>	<b>5,00</b>	<b>-322</b>
<b>Impôt afférant au résultat exceptionnel</b>			0
<b>Crédits d'impôt</b>			<b>0</b>
<b>Avoirs fiscaux</b>			<b>0</b>
<b>IS relatif aux exercices antérieurs</b>			<b>0</b>
<b>Rappel d'impôts</b>			<b>0</b>
<b>Charge fiscale de l'exercice</b>			<b>-6 962</b>

La Caisse Centrale est entrée, à compter du 01/01/2006, dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

<b>29. VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE</b>					
	<b>moins de 3 mois</b>	<b>de 3 mois à 1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ACTIF (1)</b>	<b>1 937 703</b>	<b>4 682 974</b>	<b>1 496 780</b>	<b>10 878 163</b>	<b>18 995 620</b>
Créances sur établissements de crédit	1 821 225	4 241 907	1 045 735	8 100 142	15 209 009
Opérations avec la clientèle	59 721	281 078	52 061	1 723 098	2 115 958
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 757	159 989	398 984	1 054 923	1 670 653
<b>PASSIF (2)</b>	<b>9 447 721</b>	<b>5 671 111</b>	<b>4 053 739</b>	<b>1 851 969</b>	<b>21 024 540</b>
Dettes envers les établissements de crédit	3 142 262	1 102 500	25 000	287 253	4 557 015
Opérations avec la clientèle	10 525		9 297	514 309	534 131
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (3)	6 294 934	4 568 611	4 019 442	1 050 407	15 933 394
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>71 437 434</b>	<b>14 422 227</b>	<b>26 530 086</b>	<b>71 000 255</b>	<b>183 390 002</b>
Opérations de gré à gré	71 437 434	14 422 227	26 530 086	71 000 255	183 390 002
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0

(1) créances brutes hors créances rattachées et douteuses

(2) dettes hors dettes rattachées

(3) dont dettes subordonnées 65 864 k€

### 30. Opérations avec les entreprises liées

	Entreprises liées	dont opérations avec :				
		CEM	Filiales opérationnelles	CIFD	CIF Assets	Autres
<b>ACTIF</b>	<b>17 952 218</b>	<b>515 881</b>	<b>15 221 957</b>	<b>2 026 480</b>	<b>131 924</b>	<b>55 975</b>
- Créances sur établissements de crédit	15 153 227	0	15 153 227			
<i>dont créances rattachées</i>	27 055	0	27 055			
- Opérations avec la clientèle	2 078 685	0	0	2 026 480		52 205
- Obligations et autres titres à revenus fixes	507 304	507 304				
<i>dont créances rattachées</i>	2 304	2 304	0			
- Autres actifs	7 435	3 491	254			3 691
- Comptes de régularisation	205 566	5 086	68 476	0	131 924	80
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0			0
<b>PASSIF</b>	<b>11 515 256</b>	<b>6 271 297</b>	<b>2 877 038</b>	<b>175 267</b>	<b>2 182 865</b>	<b>8 789</b>
- Dettes envers les établissements de crédit	4 366 102	1 671 776	2 532 110	162 216		
<i>dont dettes rattachées</i>	656	300	356			
- Opérations avec la clientèle	514 309	0	0		514 309	
- Dettes représentées par un titre	6 266 418	4 580 765	11 092	6 005	1 668 556	
<i>dont dettes rattachées</i>	1 797	765	192	5	835	
- Autres passifs	137 585	0	130 566	6 962		58
- Comptes de régularisation	161 667	18 756	137 406	84		5 420
- Provisions	3 311	0				3 311
- Dettes subordonnées	65 864	0	65 864			
<i>dont dettes rattachées</i>	0	0	0			
<b>HORS BILAN</b>						
- Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de couverture	118 498 109	45 008 490	51 506 506	2 916	21 980 196	
- Engagements reçus	6 550 082	369 815	6 176 767	3 500		
- Engagements donnés	10 645 916	5 162 099	4 415 446		1 064 871	3 500

Au 31 décembre 2011, la 3CIF a émis un billet à ordre d'un montant de 2,47 milliards d'euros garanti, pour un montant égal à 145% de son montant nominal, par des créances hypothécaires détenues par le Crédit Immobilier de France ; ce billet a été souscrit par CIF Euromortgage.

En outre, la 3CIF bénéficie du placement de la liquidité de CIF Euromortgage, sous forme d'un prêt à court terme collatéralisé pour un montant de 1,10 milliard d'euros, de pensions de titres éligibles aux sociétés de crédit foncier pour un montant de 0,52 milliard d'euros et d'un certificat de dépôt pour d'un montant nominal de 2,11 milliards d'euros.

### 31 TABLEAU DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>26 339</b>	<b>20 607</b>	<b>13 708</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes aux provisions	-2 338	-5 065	-16 013
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement			
+/- (Produits)/charges des activités de financement	-1 576	-10 912	-2 895
+/- Autres mouvements	-18 975	-81 435	17 682
- Impôts	-6 962	-374	0
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>-29 851</b>	<b>-97 786</b>	<b>-1 226</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-3 710 518	-252 420	-476 484
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-103 957	-265 004	-559 777
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 822 109	-1 720 800	1 915 934
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	16 779	10 076	5 487
- Impôts versés			0
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>24 412</b>	<b>-2 228 147</b>	<b>885 160</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>20 900</b>	<b>-2 305 326</b>	<b>897 642</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	373 059	1 643 523	1 470 399
+/- Flux liés aux immeubles de placement			
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	775	2 483	1 043
<b>Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>373 834</b>	<b>1 646 006</b>	<b>1 471 442</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-19 120	-13 017	-8 971
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-664 092	-990 540	330 800
<b>Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>-683 212</b>	<b>-1 003 556</b>	<b>321 829</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0	0
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)</b>	<b>-288 477</b>	<b>-1 662 877</b>	<b>2 690 913</b>
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</i>			
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	46 080	200 472	110 512
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	300 525	1 809 010	-791 943
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</i>			
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	35 091	46 080	200 472
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	22 597	300 525	1 809 010
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-288 917</b>	<b>-1 662 877</b>	<b>2 690 913</b>



## 32. RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2007	2008	2009	2010	2011
Situation financière en fin d'exercice (K€)					
Capital	117 014	117 014	117 014	117 014	117 014
Nombre d'actions émises	764 797	764 797	764 797	764 797	764 797
<b>Résultat global des opérations (K€)</b>					
Produits nets d'exploitation bancaire	13 716	22 090	10 094	29 301	38 363
Produits accessoires et produits nets sur cession d'immobilisations					
Résultat net avant impôt, amortissements & provisions	12 379	16 540	3 908	21 827	30 771
Impôt sur les sociétés	0	7 544	0	374	6 962
Bénéfice net après impôt, amortissements & provisions	11 751	8 973	13 708	20 233	19 377
Montant des bénéfices distribués	11 158	8 971	13 017	19 120	18 355
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (€)</b>					
Résultat net après impôt, avant amortissements & provisions	16,35	21,63	5,11	28,54	40,23
Bénéfice net après impôt, amortissements & provisions	15,37	11,73	17,92	26,46	25,34
Dividende versé à chaque action	14,59	11,73	17,02	25,00	24,00
<b>Personnel (K€)</b>					
Nombre de salariés	34	32	31	30	30
Montant de la masse salariale	2 036	2 110	2 032	1 981	2 102
Charges sociales	985	959	998	965	960

**CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - 3CIF**

Société anonyme au capital de 117.013.941 Euros  
26-28 rue de Madrid 75008 Paris  
Siren 339 350 712 Rcs Paris

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Cedex Neuilly Sur Seine

**Mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

**AUX ACTIONNAIRES,**

**CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE – 3 CIF**  
**26-28, RUE DE MADRID**  
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE – 3CIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.7 « Evènements postérieurs à la clôture », 2.1 « Continuité de l'exploitation » et 31 « Opérations avec les entreprises liées » de l'annexe aux comptes annuels qui :

- rappellent que les comptes annuels de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE – 3CIF, ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation,
- exposent le contexte pris en compte par le Conseil d'administration pour arrêter les comptes annuels de la 3CIF, compte-tenu du rôle fondamental que votre société joue dans le refinancement et les équilibres de trésorerie du groupe, en retenant la convention comptable de continuité de l'exploitation, et notamment :
  - la décision du conseil d'administration de Crédit Immobilier de France Développement (CIFD) de faire évoluer l'exercice de son activité vers un cadre garantissant sa pérennité, en retenant de façon prioritaire la solution d'un adossement à un autre établissement ou toute autre solution permettant d'assurer une poursuite d'activité pérenne,
  - l'existence d'un collatéral suffisant, éligible aux banques centrales, à apporter en garantie pour permettre au groupe Crédit Immobilier de France d'assurer sa liquidité et faire face à ses engagements externes à fin 2012,
  - l'attention portée par les autorités publiques à la construction d'une solution pérenne,
  - l'absence de modification par les agences de notation des notes de long terme et de court terme de la 3CIF, après analyse de la probabilité d'un soutien public que ces agences ont estimée extrêmement élevée, donnant ainsi selon la société les délais nécessaires à la mise en place d'une solution susceptible de sécuriser la poursuite de l'activité.

Si aucune solution pérenne n'était confirmée, la CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE – 3CIF serait amenée à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes des exercices à venir.

## **II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS**

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Continuité d'exploitation

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'administration et justifiant le maintien de la convention comptable de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments, dont notamment les prévisions de financement.

Nous avons également revu les informations communiquées dans l'annexe au titre de la convention comptable de continuité d'exploitation et des incertitudes y afférentes.

### Estimations comptables

Les notes 3.4 et 5.3 de l'annexe exposent les règles comptables retenues pour le classement et l'évaluation des portefeuilles de titres de votre société. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces règles comptables et nous avons examiné les éléments ayant conduit à la valorisation des principales lignes du portefeuille au 31 décembre 2011.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 30 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Pierre Clavié

Franck Boyer

## **CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - 3CIF**

Société anonyme au capital de 117.013.941 Euros  
26-28 rue de Madrid 75008 Paris  
Siren 339 350 712 Rcs Paris

### **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES EXERCICE 2011**

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous présenter, mon rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit immobilier de France - 3CIF ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques existantes au sein de la société.

Constituée en 1986 sous forme de société anonyme à Conseil d'administration, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. Chargée, conjointement avec CIF Euromortgage, la société de crédit foncier du groupe, du refinancement des entités opérationnelles du Crédit Immobilier de France, elle émet des instruments financiers et, dans le cadre de leur placement, fait appel public à l'épargne dans les conditions mentionnées à l'article L.411-1 du Code monétaire et financier. Outre sa mission de refinancement, elle est chargée de fournir aux entités du Crédit Immobilier de France les instruments à terme nécessaires à la couverture de leurs risques de taux et d'assurer la gestion des réserves de liquidité du Groupe.

#### **I - TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **A - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE :**

###### **1° - Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est, statutairement, composé de trois à douze membres nommés pour six années dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Au début de l'exercice 2011, le Conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Claude Sadoun, Président,
- Madame Marie Thérèse Algudo, administrateur,
- Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur,
- Monsieur Roland Chauveau, administrateur,
- Monsieur Robert Del Bianco, administrateur,
- Monsieur Hervé Magne administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre Goetzinger, censeur.

Sont arrivés à échéance, au cours de l'exercice 2011, les mandats de Madame Marie Thérèse Algudo, de Monsieur Stéphane Bonnois et de Monsieur Roland Chauveau. Les mandats de Messieurs Stéphane Bonnois et Roland Chauveau sont été renouvelés pour une période de six ans arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016. Madame Marie Thérèse Algudo n'a, pour sa part, pas souhaité être reconduite dans ses fonctions.

A l'issue de ces mouvements les mandats des membres du Conseil d'administration viennent à échéance aux dates suivantes :

- Monsieur Claude Sadoun : A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012,
- Monsieur Stéphane Bonnois : A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016,
- Monsieur Roland Chauveau : A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016,
- Monsieur Robert Del Bianco : A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012,
- Monsieur Hervé Magne : A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée générale du 28 avril 2010 a, par ailleurs, reconduit Monsieur Jean Pierre Goetzinger dans ses fonctions de censeur pour une nouvelle période de quatre ans.

## **2°- La Direction générale**

Statutairement, la Direction générale de la société peut être assumée, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2002, le Conseil d'administration s'était prononcé pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général et m'avait désigné en qualité de Directeur général pour la durée de mon mandat de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2007 a confirmé son option pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général et, après avoir constaté ma désignation en qualité de Président, m'a confirmé dans mes fonctions de Directeur général.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister au titre de ses fonctions de Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué. Le ou les Directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Leur nombre maximum est fixé à cinq.

Lors de sa réunion du 15 mai 2003, Le Conseil d'administration a désigné Monsieur Patrick Amat en qualité de Directeur général délégué.

Le Directeur général et le Directeur général délégué ont tous pouvoir pour représenter en toutes circonstances la société auprès des tiers dans les limites des dispositions réglementaires et statutaires.

## **B - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

### **1°- Le Conseil d'administration**

- les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens et même verbalement, au siège social ou en tout autre lieu,
- les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante,
- sont réputés présents pour le calcul du quorum et celui de la majorité, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur,

- le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
- le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les dispositions statutaires relatives au fonctionnement du Conseil d'administration ont été complétées par un règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mars 2010. Ce règlement intérieur rappelle notamment les droits et les devoirs des administrateurs et détermine les conditions dans lesquelles ils sont habilités à participer aux réunions du Conseil par visioconférence. Il rappelle la nécessaire indépendance des administrateurs et confirme leur droit à l'information. Il leur impose un devoir de réserve et une obligation de confidentialité dans l'exercice de leur mandat.

Durant l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises, les 15 mars et 30 août 2011.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à ces deux réunions. Monsieur Pierre Clavié, représentant PricewaterhouseCoopers Audit et Monsieur Frank Boyer, représentant Mazars, ont assisté à la réunion du 15 mars 2011 à l'occasion de l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2010. Monsieur Antoine Priollaud, représentant PricewaterhouseCoopers Audit et Monsieur Frank Boyer, représentant Mazars ont assisté à celle du 30 août 2011 à l'occasion de l'examen des comptes arrêtés au 30 juin 2011, représentant Mazars, Commissaire aux comptes,

Au cours de ces réunions, le Conseil d'administration a plus particulièrement abordé les questions suivantes :

- examen et arrêtés des comptes au 31 décembre 2010,
- examen et arrêtés des comptes au 30 juin 2011,
- examen du compte rendu des Commissaires aux comptes sur l'accomplissement de leur mission à l'occasion de l'arrêté des comptes aux 31 décembre 2010 et 30 juin 2011,
- préparation des rapports de gestion du Conseil d'administration,
- examen du rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne,
- examen des mandats des administrateurs, du censeur et des Commissaires aux comptes,
- examen du rapport du contrôle interne.
- examen du rapport du contrôleur de la conformité,
- situation des marchés financiers,
- programme d'émissions d'emprunts pour l'exercice 2011,
- examen des émissions d'emprunts réalisées par la société,
- délégation d'émettre des emprunts obligataires dans le cadre de l'article L.228-40 du Code de commerce,
- présentation des limites ALM,
- autorisation d'une convention de rémunération complémentaire entre la 3CIF et CIF Euromortgage,
- octroi de prêts à CIFD
- octroi par CIF Euromortgage de divers prêts à la 3CIF. Pouvoirs au Président du Conseil d'administration et au Directeur général délégué.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont rédigés par le Directeur délégué aux affaires juridiques de la 3CIF. Ils sont transmis au Président du Conseil d'administration et au Directeur général délégué, pour avis, puis, individuellement, à chaque membre du Conseil. Il est enfin soumis, pour approbation définitive à la réunion du Conseil d'Administration suivant celle dont il constitue le compte rendu.

## **2°- La Direction générale**

- le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration,
- il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve,

- outre l'expiration de la durée de son mandat, le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration sous réserve de l'existence d'un juste motif sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.
- en accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le Directeur général délégué est révocable à tout moment, sur proposition du Directeur général, par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts,
- sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le ou les Directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

Il n'existe aucune disposition statutaire limitant les pouvoirs du Directeur général et du Directeur général délégué qui sont, par ailleurs, dirigeants responsables au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

### **C - COMITES OU COMMISSIONS**

Au cours de l'exercice 2011, aucun comité ni commission spécifique n'avait été créée au sein du Conseil d'administration.

## **II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE POUR L'EXERCICE 2011**

### **A - RAPPEL DES OBJECTIFS DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Les objectifs du système de contrôle interne de la 3CIF sont fixés, en conformité avec le règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, par la Direction générale, son organe exécutif, pour le compte du Conseil d'administration, son organe délibérant.

Ces objectifs doivent être conformes à ceux du groupe Crédit Immobilier de France.

Les principaux objectifs du système de contrôle interne de la 3CIF visent à :

- vérifier que les opérations réalisées par l'entreprise, ainsi que l'organisation et les procédures internes, sont conformes aux dispositions en vigueur propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant,
- vérifier que les procédures de décisions, de prises de risques, quelle que soit leur nature, et les normes de gestion fixées par l'organe exécutif, notamment sous forme de limites, sont strictement respectées,
- vérifier la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif ou à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés,
- vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens de l'article 12,
- vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

### **B - ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

En sa qualité d'établissement de crédit, la 3CIF est soumise aux dispositions du règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière. En conséquence, elle organise son système de contrôle interne autour des différentes dispositions requises par ce règlement et dans le cadre des mesures décidées par Crédit Immobilier de France Développement - CIFD, holding et organe central du Crédit Immobilier de France.

Les acteurs du contrôle interne sont :

- CIFD qui définit la politique générale en matière de risques,
- le Conseil d'administration de la 3CIF, organe délibérant de la banque qui vérifie que la banque a mis en place des dispositifs de contrôle interne permettant de respecter les objectifs du contrôle interne. Le Conseil



s'assure également du respect par la 3CIF des orientations et décisions prises par CIFD en matière de risques et dispose de la faculté de renforcer ces orientations et décisions,

- la Direction générale de la 3CIF, organe exécutif de la banque, qui est responsable de la mise en place d'instruments d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques encourus par l'entreprise.

En application des dispositions du règlement 97-02, la 3CIF dispose également :

- d'un responsable du Contrôle permanent et de la filière risque,
- d'un responsable du contrôle de la conformité rattaché à l'organe exécutif,
- d'un responsable du contrôle périodique.

Depuis 2010, la fonction de contrôle permanent dédiée à la 3CIF qui était auparavant rattachée directement à la 3CIF est désormais passée sous le contrôle de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent Groupe afin d'en assurer son indépendance. Cette dernière met à disposition de chaque Filiale plusieurs outils, dont le Tableau de Bord du Contrôle Permanent qui décrit l'ensemble des vérifications à opérer avec leur périodicité.

Contribuent enfin au contrôle interne, les différents comités mis en place par Crédit Immobilier de France Développement dont le champ de compétence intègre la 3CIF ainsi que les comités propres à la 3CIF. Il s'agit notamment :

- du Comité des risques financiers Groupe qui définit la politique de gestion et de couverture des risques ALM du Groupe et supervise la gestion ALM mise en œuvre par les filiales définit;
- du Comité d'audit Groupe. Compte tenu de l'existence de ce comité d'audit, le Conseil d'administration ne procède qu'une fois, en cours d'exercice, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.
- du Comité des risques crédit 3CIF chargé d'étudier le risque de crédit sur les contreparties financières de la 3CIF, de fixer les limites d'engagement de la 3CIF sur chacune d'entre elles et de statuer sur tout éventuel dépassement de ces limites.

La 3CIF dispose d'un ensemble de contrôles de premier et de second niveau.

Les contrôles de premier niveau sont effectués par les opérateurs dans le cadre des procédures formalisées et sous le contrôle de leurs responsables hiérarchiques.

L'organisation de la 3CIF a été établie afin d'assurer une stricte indépendance entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation, notamment comptable et de leur règlement ainsi que du suivi des diligences liées à la surveillance des risques.

Le contrôle de second niveau est assuré à la fois par la Direction des risques et du Contrôle permanent groupe qui assure également la responsabilité du contrôle de la filière risque de la 3CIF et l'Inspection groupe dans le cadre d'une politique de contrôle interne étroitement articulée au niveau du groupe.

La 3CIF bénéficie également, de la part de CIFD et/ou des GIE groupe de la contribution des services ou responsables suivants au contrôle interne de la 3CIF :

- le contrôle de gestion,
- le responsable de sécurité des systèmes informatiques,
- le responsable du plan de continuité d'activité (PCA),
- le correspondant TRACFIN,
- le correspondant CNIL.

La 3CIF assure également pour elle-même et pour le groupe la gestion des actifs et du passif (ALM).

Par ailleurs, la 3CIF est soumise à un contrôle externe de la part de ses Commissaires aux comptes et de son autorité de tutelle, l'Autorité de contrôle prudentiel.

## C - INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

### **1°- Manuel des procédures**

La 3CIF met en œuvre, afin de répondre à ses besoins en matière de contrôle et aux obligations réglementaires, des procédures de contrôle interne. Ces procédures formalisent les règles de fonctionnement de chaque service ou direction dans une optique de clarification des tâches et de contrôle des risques. Elles constituent la base sur laquelle repose le contrôle permanent de la société.

La 3CIF établit un manuel des procédures de l'ensemble des services et activités de ses services grâce à un progiciel dédié. Ce progiciel permet de constituer un référentiel métier pérenne et de contribuer à l'appropriation des processus par tous les acteurs concernés.

### **2°- Procédures opérationnelles**

La 3CIF dispose notamment de procédures relatives au traitement, au contrôle et à l'enregistrement dans les systèmes de gestion des opérations de marché, de caisse, et d'émissions. Ces procédures couvrent la transmission des informations aux systèmes comptables.

Elles permettent aussi de gérer des processus d'ordre administratif tels que la gestion des habilitations dans les systèmes d'information.

### **3°- Procédures de suivi et de surveillance des risques**

Toutes les filiales du groupe doivent au minimum se conformer aux règles du groupe et peuvent les rendre plus contraignantes si elles l'estiment nécessaire et, comme CIFD, doivent faire approuver leur politique de risque par leur Conseil d'administration ou de surveillance.

La 3CIF dispose de systèmes de mesure des risques et des résultats qui lui permettent de contrôler le pilotage des risques de liquidité, de taux, de change et de contrepartie.

Ainsi les risques de taux et de liquidité font l'objet de contrôles et de suivis croisés entre le front office, le service ALM et la comptabilité. Le Directeur financier groupe est informé quotidiennement, par le service ALM, du niveau des risques de taux, de change et de liquidité.

La Direction des risques effectue des analyses des contreparties à partir de sources d'informations diversifiées. Ces analyses prennent en compte l'environnement des contreparties, leur situation financière, leurs perspectives ainsi que tous les autres éléments disponibles susceptibles d'apporter des éléments pouvant peser dans la décision de crédit. Elles sont régulièrement présentées au Comité des risques de la 3CIF. Celui-ci se réunit pour procéder à l'analyse de l'évolution de la qualité des engagements. Cet examen permet de déterminer, pour les opérations dont l'importance est significative, les reclassements éventuellement nécessaires au sein des catégories internes d'appréciation du niveau de risque de crédit, ainsi que, en tant que de besoin, les niveaux appropriés de provisionnement. A cette occasion, le Comité des risques peut être amené à réviser, à la hausse comme à la baisse, le niveau des limites précédemment décidé.

La Direction des risques assure le suivi des dossiers d'évaluation de chaque contrepartie de la 3CIF. Ces dossiers sont mis à jour régulièrement de manière à rassembler toutes les informations pertinentes sur la contrepartie.

### **4°- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

La Direction de la comptabilité élabore et gère un système de contrôle comptable. Ce système repose en premier lieu sur une organisation des services permettant une séparation des fonctions (séparation entre les études et la production comptable).

L'action des services comptables s'appuie sur des référentiels documentés : plan de comptes, paramétrage des systèmes comptables, textes réglementaires, principes et normes comptables.

Les principales procédures mises en œuvre par la comptabilité concernent :

- les rapprochements bancaires, qui sont effectués quotidiennement pour les principaux comptes,
- le contrôle de la journée comptable, réalisé quotidiennement avec une rotation des personnes affectées à la tâche,
- l'enregistrement et le règlement des factures,
- la préparation et la production des états réglementaires,
- Les ouvertures de comptes et les créations/modifications dans les référentiels titres/taux/change,
- la gestion des opérations comptables courantes.

Une piste d'audit des opérations est organisée de manière à permettre la traçabilité de toutes les opérations à partir des opérations enregistrées en comptabilité ou des opérations enregistrées dans les applications de gestion.

Elle dispose d'autre part d'un certain nombre de modes opératoires concernant par exemple la gestion du plan de comptes, la gestion des bases d'information des applications ou la saisie manuelle d'écritures comptables.

Courant 2009 d'une cellule comptable spécifiquement dédiée aux activités bancaires a été constituée. Celle-ci, qui intègre la 3CIF, a permis de renforcer les contrôles au sein de la production comptable et assurer la polyvalence des collaborateurs.

#### **5°- Procédures relatives à la lutte contre le blanchiment et le terrorisme**

La société s'est dotée d'un ensemble de procédures relatives à la lutte contre le blanchiment et le terrorisme. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, elle a désigné un correspondant et un déclarant Tracfin et mis en place les mécanismes permettant de signaler, dans les meilleurs délais, aux instances compétentes, toute opération suspecte. Ces procédures tiennent compte des spécificités de la 3CIF qui ne gère que les comptes des sociétés membres du groupe crédit du Crédit Immobilier de France.

### **III - PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES POUR L'EXERCICE 2011**

Les deux risques principaux auxquels se trouve confrontée la 3CIF sont les risques financiers et les risques de contrepartie.

#### **A - Risques financiers**

Le Conseil d'administration de CIFD décide les limites de risques financiers au niveau du Groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux ; il approuve les conventions de gestion actif-passif.

Les limites et conventions sont décidées sur proposition du Comité des risques financiers du groupe (CRFG) et sont revues au moins annuellement. Le CRFG est en charge du pilotage de la gestion des risques financiers du Groupe CIF. Il est présidé par le Président directeur général de CIFD. Ce comité propose, au moins annuellement au Conseil d'administration de CIFD, la révision des conventions de gestion actif-passif et des limites de sensibilités au risque de taux. Il analyse au moins trimestriellement les expositions aux risques financiers du Groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux. Les décisions du CRFG sont mises en œuvre sous la supervision de la direction financière du groupe.

Les limites ainsi définies sont ensuite adaptées au niveau de chaque entité qui peut, sur décision de son Conseil d'administration, les rendre plus contraignantes.

#### **1°- Risque d'illiquidité**

La liquidité du Groupe est gérée sur base consolidée par la Direction financière du Groupe sous la supervision du CRFG.

Les financements du Groupe sont calibrés afin de permettre au Groupe d'être autonome vis-à-vis des marchés pendant une période d'au moins 6 mois. Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des postes de bilan - croissance de l'encours et remboursements des lignes de refinancement - l'autonomie financière du Groupe nécessite l'entretien d'une réserve de liquidité.

Le Groupe ajuste ses besoins de financements annuels en fonction des prévisions de production nouvelle. La répartition du besoin entre les deux canaux de refinancement du Groupe que sont CIF Euromortgage et la 3CIF est réalisée en tenant compte d'une part, de la hiérarchisation des refinancements comme énoncé précédemment, et d'autre part, en fonction des volumes que le marché sera en capacité d'absorber pour chacun de ces deux canaux.

La gestion de la liquidité est pilotée afin de permettre au Groupe de poursuivre son activité normalement en cas de non renouvellement des emprunts CIF Euromortgage ou 3CIF arrivant à échéance. De ce fait, des réserves de liquidité sont entretenues et permettent au Groupe une autonomie de six mois durant lesquels ces titres peuvent être cédés ou mis en pension sur le marché interbancaire. En cas de fermeture de ce dernier, le Groupe participera aux appels d'offre de la BCE.

Les besoins de financement du Groupe sont essentiellement couverts par des emprunts à moyen et long terme. Ainsi, le Groupe hiérarchise ses accès au refinancement en privilégiant les émissions d'obligations foncières (financement sécurisé) via CIF Euromortgage et les emprunts obligataires émis par la 3CIF (senior unsecured). Une partie du refinancement peut être réalisée à court terme sur le marché interbancaire (émissions de certificats de dépôts ou de pensions). Enfin, le Groupe qui dispose d'un important volume d'actifs éligibles, peut participer aux appels d'offres de la Banque Centrale Européenne.

Dans le cas où le marché des obligations foncières se fermerait, CIF Euromortgage souscrirait aux titres créés par le Groupe dans le cadre des rechargements semestriels de son Fonds Commun de Titrisation (CIF Assets) et émettrait des obligations foncières. Ces titres éligibles au refinancement par la BCE, seraient souscrits par la 3CIF et viendraient renforcer l'encours de réserves de liquidité du Groupe.

Afin de valider la robustesse des travaux de calibrage des programmes d'émissions annuels, des indicateurs sont calculés sur une fréquence au moins bimensuelle et permettent d'évaluer les besoins de financement quotidiens sur douze mois glissants.

Les règles de gestion de la liquidité sont revues au moins annuellement par le Conseil d'administration de CIFD.

## **2°- Risque de taux**

En l'absence d'opérations pour compte propre, les limites de risque de taux de la 3CIF sont extrêmement réduites. Le risque de taux est mesuré dans le cadre des normes de gestion actif-passif du Groupe et d'une méthodologie déterminée par le comité des risques financiers Groupe.

Les limites sont fixées au niveau du Groupe consolidé et sont déclinées au niveau de chaque filiale. Ces limites sont ainsi consignées au paragraphe 4.3 du Livre 4 du Règlement Intérieur du Groupe validé par le Conseil d'Administration de CIFD du 27/11/2007.

Dans le cadre de la révision annuelle de ces limites, le Conseil d'Administration de CIFD a, lors de sa réunion du 12 juillet 2011, décidé des limites suivantes en vigueur à partir du 15 juillet 2011 :

- La sensibilité du résultat de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 1% doit être inférieure à 5 millions d'euros.
- La sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 2% doit être inférieure à 36 millions d'euros.

## **3°- Risque de change**

La 3CIF n'est pas autorisée à prendre des positions de change. Ses émissions d'emprunts libellées en devises donnent lieu, dès leur réalisation, à la conclusion de swap lui assurant une couverture immédiate de son risque de change.

## **B - Le risque de crédit sur les contreparties financières**

La 3CIF ne distribue pas de crédits aux particuliers. Les concours qu'elle accorde aux sociétés du Groupe sont couverts par le mécanisme de solidarité interne. En revanche, elle est exposée aux risques de crédit sur les contreparties financières externes au Groupe. Ces risques résultent pour l'essentiel, de l'acquisition par la 3CIF de titres et valeurs dans le cadre de la gestion de ses réserves de liquidité et du placement de ses excédents de trésorerie ainsi que des instruments financiers à terme - swaps, caps, floors, etc ... - achetés dans le cadre de la couverture des risques financiers du Groupe.

Ces instruments financiers à terme sont tous souscrits dans le cadre de la gestion du bilan, avec pour unique objectif la couverture des positions.

Chaque contrepartie financière fait l'objet d'une notation interne au Crédit Immobilier de France, ce système étant conforté par les notes attribuées par les agences spécialisées (Moody's, Fitch, S&P). L'échelle de notation interne est comparable à celle des agences de notation avec les signes de S&P.

La 3CIF s'impose de ne traiter, sauf exception justifiée, qu'avec les contreparties dont la notation long terme est, au moins, égale à A-.

En vue d'une meilleure appréciation de son risque, le Crédit Immobilier de France a développé, courant 2009, un outil lui permettant de simuler divers scénarii de stress sur son portefeuille de RMBS. Les simulations opérées font apparaître un niveau de risque satisfaisant. A titre d'exemple, les pertes évaluées dans le cas d'un scénario de stress impliquant une sinistralité très élevée et une baisse de 20% à 50% de la valeur des biens immobiliers demeurent marginales comparativement à l'encours total.

La 3CIF conclut, par ailleurs, des opérations sur instruments financiers à terme avec plusieurs contreparties bancaires. Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'une convention de type ISDA ou FBF complétée par une annexe "Remise en Garantie" aux termes de laquelle la partie qui est en risque sur l'autre peut lui demander le versement d'espèces ou de titres en garantie de ce risque déduction faite, s'il y a lieu, de la franchise prévue au contrat.

Dans le cadre de ces opérations, la 3CIF a régulièrement effectué des remises à ses contreparties pour un encours s'établissant, à la clôture de l'exercice 2011 à 1,96 milliard d'euros. Durant la même période, elle a reçu des dépôts de ses contreparties pour un encours ressortant, à la même date, à 87,27 millions d'euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, le présent rapport sera complété par celui des Commissaires aux comptes portant, notamment, mention de leurs observations sur les informations portant sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Président du Conseil d'administration

## DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Je soussigné, Patrick Amat, Directeur général délégué de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF,

Atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la 3CIF, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Fait à Paris, le 31 mai 2012

Patrick Amat  
Directeur général délégué